

Rapport de recherche

Changement climatique et Agenda femmes, paix et sécurité au Maroc

Édité par
Centro Studi di Politica Internazionale - CeSPI ETS

Avril 2025

Le projet a été mis en œuvre grâce à la contribution du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, dans le cadre du quatrième plan d'action national Femmes, paix et sécurité.



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

Ce rapport a été réalisé avec la contribution du Bureau I de la Direction Générale des Affaires Politiques et de Sécurité du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, conformément au D.D. n° 2111/330 du 31 juillet 2024.

Les opinions contenues dans cette publication sont l'expression des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Cette étude a été réalisée par :

*Lorenzo Coslovi, Aurora Ianni et Mattia Giampaolo,
avec des contributions de Youth for Climate Maroc et de Francesco di Bella.*

Coordination par Lorenzo Coslovi

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. CLIMAT ET SECURITE AU MAROC	7
2. L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SECURITE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
2.1 L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SECURITE AU MAROC	13
3. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FEMMES EN MILIEU RURAL AU MAROC : LES CAS DE SOUSS-MASSA ET MARRAKECH-SAFI	17
3.1 LES EFFETS DU CLIMAT SUR LES RESSOURCES PRIMAIRES	17
3.2 LES FEMMES DANS LES ZONES RURALES : ENTRE CRITIQUES STRUCTURELLES ET MARGINALISATION	21
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	29
4.1 PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DURABLES EN MATIERE D'ACCES AUX RESSOURCES POUR L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES	31
4.2 INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET LES TRANSPORTS POUR EVITER LA MARGINALISATION DES FEMMES	31
4.3 RENFORCER LE SOUTIEN A LA SANTE MENTALE DES FEMMES DANS LES ZONES RURALES	32
4.4 SOUTENIR LES COOPERATIVES EN PROMOUVANT DES PROGRAMMES DE FORMATION, DE DIVERSIFICATION ET D'ECHANGE	33
4.5 RECONNAITRE ET SOUTENIR LE ROLE DE LEADER DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES	33
4.6 PROMOUVOIR L'INTEGRATION DU LIEN ENTRE LE GENRE ET LE CLIMAT DANS L'AGENDA DES FEMMES EN MATIERE DE PAIX ET DE SECURITE	34

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SECURITE AU MAROC

Introduction

Le changement climatique, qu'il s'agisse d'événements extrêmes ou de changements à évolution lente, met en danger la sécurité humaine et menace la consolidation et le maintien de la paix.

En dévoilant et en exacerbant les vulnérabilités et les fragilités politiques, économiques, sociales et environnementales préexistantes, le changement climatique peut en fait contribuer à une "multitude de risques pour la sécurité humaine et le développement qui peuvent se manifester dans une vaste série de domaines, tels que la politique étrangère, la sécurité, le développement, l'économie¹".

Il est largement reconnu que "le changement et la variabilité climatiques posent des risques pour plusieurs dimensions de la sécurité humaine, émergeant de différents processus de causalité et se manifestant à différentes échelles²". En effet, le changement climatique produit différents facteurs de stress qui entravent "la santé, la sécurité, l'identité et le sentiment d'appartenance [...] des individus et des communautés dans les milieux vulnérables [...] et remettent en question la capacité des États à offrir les conditions nécessaires à la sécurité humaine³". À cet égard, toute la littérature reconnaît les liens complexes, non linéaires ni généralisables, mais existants et récurrents entre la détérioration de l'environnement, accélérée par le changement climatique, et les conflits armés, les protestations sociales, l'émergence de conflits intercommunautaires et interpersonnels et les formes de radicalisme violent.⁴

Les effets du changement climatique sur la sécurité humaine se distinguent par leur caractère extrêmement "localisé", dans la mesure où ils varient en fonction de la manière dont ils se manifestent et des spécificités sociales, économiques et politiques des différents contextes, ainsi que de leur degré de préparation et de leur capacité de réaction.

Même dans des contextes similaires, les effets du changement climatique et les risques associés en termes de sécurité humaine sont en effet soumis à d'importantes variations en fonction de l'appartenance sociale, de classe, d'âge, d'ethnie et de genre des individus⁵, et ils ont un impact particulièrement négatif sur les personnes souffrant de plusieurs vulnérabilités différentes.

¹ Desmidt, S. Climate change and security in North Africa Focus on Algeria, Morocco and Tunisia, Research paper, February 2021 [<https://www.cascades.eu/wp-content/uploads/2021/02/CASCADES-Research-paper-Climate-change-and-security-in-North-Africa-1.pdf>].

² Adger, W.N., J.M. Pulhin, J. Barnett, G.D. Dabelko, G.K. Hovelsrud, M. Levy, Ú. Oswald Spring, and C.H. Vogel, 2014: Human security. In: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

³ Vogler, A. Same but Different: Examining Climate Change Impacts on Human Security in Vanuatu and Guam, *Global Environmental Change* 89, 2024

⁴ Pour un examen systématique des études sur le lien entre les conflits et le changement climatique, avec une référence particulière à la région MENA, voir : Kim, K. ; Ferré Garcia, T. Climate Change and Violent Conflict in the Middle East and North Africa, *International Studies Review*, Volume 25, Issue 4, December 2023,

⁵ Kimberley, T. ; Dean Hardy, R. ; Lazarus, H. ; Mendez, M. ; Orlove, B. ; Rivera-Collazo, I. ; J. Timmons, R. ; Marcy Rockman, M. ; Warner, B.P. ; Winthrop, R Explaining differential vulnerability to climate change : A social science review *WIREs Climate Change* Volume 10, Issue 2 Mar 2019

Le genre, en particulier, est une variable importante en ce qui concerne les risques pour la sécurité engendrés par le changement climatique⁶. Dans certains contextes plus marginalisés, les femmes et les enfants - en particulier les jeunes-filles et les femmes âgées, qui constituent une grande partie de la population pauvre du monde - ont moins de possibilités et d'opportunités de se préparer aux impacts du changement climatique et de participer aux décisions sur les politiques d'adaptation, en particulier à la lumière des inégalités préexistantes en matière d'éducation, de santé, d'accès aux ressources, de propriété foncière et d'accès aux services. Ainsi, les effets négatifs sur les femmes se manifestent avec une gravité particulière dans les contextes qui subissent une exposition plus importante et plus rapide au changement climatique (les "points chauds du climat"), qui sont déjà exposés à des vulnérabilités environnementales, politiques, économiques et sociales, en particulier lorsque la ségrégation rigide et traditionnelle des rôles et des attentes sociales persiste.

Dans ce cadre, les pays de la région MENA sont particulièrement exposés, bien qu'à différents degrés et de différentes manières, aux problèmes que pose le changement climatique en matière de sécurité humaine. De nombreuses études et recherches⁷ ont mis en évidence le lien récurrent entre la dégradation de l'environnement, les conflits et l'instabilité politique qu'ont connus plusieurs pays de la région au cours des dernières décennies, tout en soulignant l'impact disproportionné du changement climatique sur les femmes, en particulier celles qui vivent dans des zones rurales et décentralisées.

Du point de vue de la stabilité et de la cohésion sociale, les risques principaux résident dans l'interaction entre le changement climatique et les facteurs démographiques (présence d'une population de plus en plus jeune), le processus rapide d'urbanisation, la forte dépendance de ces pays de l'agriculture, les dynamiques de migration rurale-urbaine, et l'impact des fluctuations de prix dans les pays importateurs de céréales. Bien que les relations entre le changement climatique et le déclenchement des conflits ou leur intensité soient faibles et controversées, il est important de souligner que les choix politiques, les stratégies de développement (en particulier dans le secteur agricole) et les capacités d'adaptation des différents pays de la région MENA ont joué et continuent de jouer un rôle clé dans la stabilité des pays. Des études sur la sécheresse qui a frappé la Turquie et la Syrie en 2007-2008⁸ ont montré, par exemple, que les investissements de la Turquie dans les infrastructures hydrauliques et l'amélioration de la gestion de l'eau lui ont permis de limiter l'impact de la sécheresse. Au contraire, en Syrie, les politiques d'extension des zones irriguées et la surexploitation des aquifères souterrains ont rendu la sécheresse insoutenable et ont contribué à l'éclatement de la guerre civile dans les années qui ont suivi.⁹

⁶ La littérature récente identifie de nombreux domaines d'intersection critique entre la paix et la sécurité, le changement climatique et le genre. Voir, par exemple, Weathering Two Storms DPPA Practice Note Gender and Climate in Peace and Security, United Nations Department of Political and Peacebuilding Affairs, 2022

⁷ Voir par exemple Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, "The Unjust Climate - Measuring the impacts of climate change on rural poor, women and youth", 2024 ; International Alert, "Gender, climate and cohesion : Uncovering the links between climate change, human security and gender in Jordan", 2023 ; Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale, "Mainstreaming gender in climate action in the Arab region", 2023 ; National Centre for Social Research, "Combating the Gendered Impacts of Climate Change in the MENA Region Opportunities, Challenges and Trade-Offs", 2023 ; Baruah, B., Najjar, D., Priorities for Research on Gender Equality, Climate Change, and Agriculture in the MENA Region : A Policy Brief, *International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)*, 2023.

⁸ Şimşek, O. & Cakmak, Belgin. (2010). Analyse de la sécheresse pour l'année agricole 2007-2008 en Turquie. *Tekirdag Ziraat Fakültesi Dergisi*. 7. 99-109 ; Kayam, Yildirim & Cetin, Oner. (2012), 'The Impacts of Drought and Mitigation Strategies in Turkey', 5th International Scientific Conference on Water, Climate and Environment, BALWOIS (Balkan Water Observation and Information System for Balkan countries), 2012.

⁹ C.P. Kelley, S. Mohtadi, M.A. Cane, R. Seager, & Y. Kushnir, Climate change in the Fertile Crescent and implications of the recent Syrian drought, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 112 (11) 3241-3246 (2015).

En ce qui concerne la sécurité humaine des femmes, le changement climatique ne manquera pas d'exacerber un nombre déjà croissant d'urgences complexes dans les zones rurales, en particulier face aux inégalités préexistantes qui aggravent l'inégalité d'accès aux ressources, aux infrastructures et aux services, aggravant les vulnérabilités et exposant les femmes à la discrimination et à la violence, même lorsque les politiques publiques vont dans le sens de l'égalité homme femme.

Si l'ensemble des questions critiques concernant le lien entre genre, climat et sécurité est particulièrement évident dans les pays de la région méditerranéenne qui ont été les plus exposés aux catastrophes et aux calamités naturelles ces dernières années, le Maroc est un cas d'étude emblématique parmi eux.

1. Genre, climat et sécurité au Maroc

Bien que le Maroc soit un pays stable et considéré comme présentant un faible risque de conflit, il souffre de certaines fragilités qui l'exposent aux risques de sécurité et de stabilité associés au changement climatique, comme en témoigne, au cours des dernières décennies, l'apparition de diverses protestations et tensions alimentées par un mélange de demandes sociopolitiques et environnementales¹⁰. Des épisodes conflictuels peuvent survenir entre petits et grands exploitants agricoles, les principaux bénéficiaires des programmes d'expansion agricole¹¹, ainsi qu'au sujet de l'utilisation des terres à des fins non agricoles. Des éléments de risque ont été associés aux différents transformations en cours dans le secteur agricole, à sa mécanisation et à la réduction des terres arables due à l'impact du changement climatique, qui pourraient diminuer la capacité d'absorption de la main-d'œuvre dans les travaux agricoles et contribuer à alimenter un flux migratoire désordonné des zones rurales vers les zones urbaines, où se concentre la plupart de la population et qui connaît déjà les difficultés liées à la pénurie d'eau potable. Enfin, la difficile conciliation entre le processus de transition énergétique et les politiques d'expansion et de développement agricoles, deux secteurs fortement consommateurs d'eau et de terres, peut également causer des tensions et des conflits locaux et intracommunautaires entre le centre et la périphérie.

La combinaison des effets du changement climatique et des politiques de développement agricole, industriel et énergétique a déjà un impact négatif sur les femmes, en particulier celles qui vivent et travaillent dans les zones rurales, qui restent souvent exclues de l'accès aux ressources et aux services, surtout dans les zones les plus marginalisées et éloignées du pays. Dans ces contextes, le changement climatique pourrait limiter davantage l'accès des femmes aux ressources naturelles et économiques nécessaires à leur survie, freiner leur processus d'autonomisation économique, réduire leur capacité d'adaptation et accroître leur exposition à la violence et à l'exploitation au travail.

À cet égard, les relations entre la détérioration de l'environnement, le changement climatique, la sécurité humaine et le genre ont été un domaine important de réflexion, de revendications sociales et politiques des associations féministes, et de politique¹² depuis des décennies au Maroc. En traçant la voie à suivre pour atteindre les objectifs de développement durable et inclusif à l'horizon 2035, le Nouveau Modèle de Développement (NMD), présenté par le Roi Mohamed VI en 2021, indique en fait parmi les principaux défis à relever: la réduction des inégalités sociales et régionales et la promotion de l'emploi et du travail décent, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi que la conservation de la biodiversité, des ressources en eau et le changement climatique en fonction du genre .¹³

¹⁰ Voir, par exemple, Hodret A. Les conflits autour de l'eau au Maroc : origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour une transformation des conflits. Science politique. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis ; Universitat Duisburg-Essen, 2008. Voir également Zarhloule, Y., De-Peripheralising Morocco's East in the Face of Climate Change and Border Securitisation, Malcolm H.Kerr Carnegie Middle east centre, 2025.

¹¹ A titre d'exemple, le grand programme de développement agricole "Plan Vert" prévoyait pour le premier pilier, dédié aux grands propriétaires fonciers, un budget d'environ 75 milliards de Dirhams (environ 7,2 milliards d'euros), tandis que pour les petits exploitants, regroupés sous le terme "agriculture solidaire", environ 20 milliards étaient prévus.

¹² Pour un aperçu de l'intégration de l'approche de genre dans les politiques publiques marocaines, voir : Report of the Kingdom of Morocco, 66th session of the Commission on the Status of Women, mars 2022. <https://social.gov.ma/wp-content/uploads/2022/04/CSW66-Report-of-the-Kingdom-of-Morocco-66th-session-of-the-Commission-on-the-Status-of-Women-1.pdf>

¹³ Le nouveau modèle de développement a suscité de vives critiques de la part d'associations féministes et d'universitaires, à la fois en raison de son approche, qui traite les femmes sur un pied d'égalité avec les autres minorités, et parce qu'il n'insiste pas sur l'importance de faire de la question du genre un élément transversal de toutes les politiques, et parce qu'il concentre ses interventions en faveur des femmes sur le développement du capital humain visant à renforcer

Si la centralité accordée à ces thèmes répond également à l'intérêt stratégique du Maroc de s'accréditer comme un partenaire fiable pour la communauté internationale et de se positionner comme un leader continental sur les questions de genre, de politiques climatiques et de transition énergétique - afin également d'attirer plus facilement les fonds et l'aide internationale mobilisés sur ces axes d'intervention - elle reflète également l'évolution des processus internes, des préoccupations et des opportunités de nature économique et de cohésion sociale qui sont tout à fait actuelles et urgentes dans le Royaume.

Au cours des dernières décennies, et en particulier depuis l'accession au trône de Mohamed VI en 1999, le Maroc a en effet introduit une longue série de réformes institutionnelles et législatives en faveur de l'égalité et contre la violence fondée sur le genre, intégrant progressivement l'approche de genre dans sa planification économique et dans un large éventail de politiques publiques. Il a également lancé une longue série de programmes, d'interventions et de projets visant à renforcer la pleine participation des femmes à l'éducation, au marché du travail et à la vie politique. En ce qui concerne plus particulièrement le monde rural, les investissements et les interventions structurelles ont permis de renforcer le réseau de transport, le réseau électrique, la collecte et la distribution de l'eau potable et agricole, avec des répercussions importantes sur les conditions de santé des femmes et le niveau de scolarisation des jeunes filles, tandis que les programmes et les projets au niveau national et local, en liaison avec la coopération internationale, ont favorisé l'autonomisation économique des femmes, principalement par le soutien à la création de coopératives, la formation et la fourniture d'équipements pour la récolte, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et artisanaux.¹⁴

De même, le Maroc a depuis longtemps placé les politiques environnementales et d'adaptation au changement climatique en tête de son agenda national et international, en plaçant progressivement l'environnement au centre de son développement socio-économique¹⁵ et en lançant une longue série de stratégies et de programmes visant à préserver les équilibres naturels et à réduire l'impact du changement climatique¹⁶. Bien que modeste contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, le Maroc est en effet sévèrement touché par les effets du changement climatique, et son dynamisme sur la question climatique répond au double impératif de promouvoir la réduction des émissions responsables du réchauffement climatique et d'attirer les fonds disponibles utiles au renforcement de ses capacités d'adaptation sur son territoire, tout en saisissant les opportunités économiques liées à sa position stratégique, au carrefour entre les continents africain et européen, dans la production et la fourniture d'énergies vertes. En effet, le Maroc s'est résolument engagé sur la voie de la production d'énergies renouvelables, poussé par l'énorme disponibilité des ressources naturelles (soleil, vent) et par des considérations d'opportunités économiques et d'emploi, ainsi que par l'objectif d'accroître son indépendance énergétique à long terme.

l'autonomisation économique des femmes, elle-même considérée comme insuffisante pour un processus réel et complet *d'autonomisation* des femmes.

¹⁴ Sur ce point, voir, en particulier en ce qui concerne l'appui aux coopératives : Azenfar, A. ; Elghiat, R. ; Debbah, R. ; coopératives féminines au Maroc - Réalisations et ambitions Office du Développement de la Coopération, 2018. Pour une analyse de l'un des programmes les plus importants, le Plan Vert, voir, entre autres : Faysse, N. The rationale of the Green Morocco Plan : Missing links between goals and implementation, Journal of North African Studies, Vol 4 (20), 622-634.

¹⁵ Guaadaoui, A. ; ElYadini, M. ; Chiat, C. ; Jdaini, T. El Hajjaji, S. Preserving the Environment and Establishing Sustainable Development: An Overview on the Moroccan Model, 2021 (https://www.e3s-conferences.org/articles/e3sconf/pdf/2021/10/e3sconf_icies2020_00065.pdf)

¹⁶ Outre l'article 31 de la Constitution de 2011 (droit à un environnement sain), on peut citer la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, le Plan national de lutte contre le réchauffement climatique, la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable.

Malgré les innovations institutionnelles, législatives, politiques, économiques et culturelles qui ont conduit à une amélioration générale des niveaux de performance des femmes dans presque tous les indicateurs de développement humain, la route vers l'égalité homme femme est encore longue¹⁷ et certains éléments structurels importants de l'exposition aux risques liés au changement climatique pour la sécurité (humaine), en particulier pour les femmes vivant et travaillant dans les zones rurales, persistent.¹⁸

Selon le Global Gender Gap Index de 2024, le Maroc occupe la position 137 - sur 146 pays dans le monde - avec un score de 0,628 (où 1 représente l'égalité totale).¹⁹ Si des avancées importantes ont été réalisées dans les domaines de l'éducation (0,955) et de la santé maternelle et infantile (0,961), des retards, voire un recul, ont été enregistrés notamment dans les domaines stratégiques de la participation, des opportunités économiques²⁰ et de l'autonomisation politique : en effet, dans le sous-indice qui lui est consacré, le Maroc se classe au 141e rang avec un score de 0,406. Les inégalités entre les sexes persistent en termes d'héritage et d'accès aux ressources, au travail et en termes de salaires, à la fois de jure²¹ et de facto, et les femmes continuent d'être investies de manière disproportionnée dans le travail de soins par rapport aux hommes, alors qu'elles ont peu de pouvoir de décision sur la gestion des ressources économiques dans la famille²².

L'attention portée au statut des femmes dans les zones rurales n'a jusqu'à présent pas été suffisante pour combler le fossé entre les hommes et les femmes, ni le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines. L'agriculture irriguée, bien qu'en expansion, ne couvre qu'une petite partie des terres cultivées, qui restent largement dépendantes des précipitations²³. Les évaluations d'impact des grands programmes d'autonomisation économique en milieu rural (ex. Plan Maroc Vert), centrés sur la création et le soutien d'associations et de coopératives, invitent à la prudence quant à l'efficacité réelle de ces modes de production, soulignant que seules certaines femmes (les plus éduquées) ont pu bénéficier pleinement de ces programmes et que l'autonomisation économique ne s'est pas automatiquement traduite dans les autres dimensions de l'autonomisation des femmes, notamment en termes de participation et d'inclusion dans les processus décisionnels²⁴. Même les innovations

¹⁷ Pour un résumé détaillé de l'écart entre les sexes au Maroc, voir Borrillo, S. 2022, "After Covid", Ishallah, investigating lags, challenges and opportunities of WPS Agenda implementation in Morocco, IdPS Interdisciplinary Political Studies Volume 8 Issue 1 / July 2022. Pour la condition des femmes et des filles dans les zones rurales, voir Bahri, N.; Merizak, M; Desrues, T.; Bentaïbi, A. Les jeunes ruraux au Maroc entre aspirations et exclusion. Revue bibliographique des publications en sciences sociales en ce premier quart du 21ème siècle Alternatives Rurales (10), 2024.

¹⁸ Pour le statut des femmes et des filles dans les zones rurales, voir Bahri, N. ; Merizak, M ; Desrues, T. ; Bentaïbi, A. Les jeunes ruraux au Maroc entre aspirations et exclusion. Revue bibliographique des publications en sciences sociales en ce premier quart du 21ème siècle Alternatives Rurales (10), 2024.

¹⁹ Le Global Gender Gap Index est un indice annuel développé par le Forum économique mondial pour évaluer l'égalité des sexes dans 146 économies. Il mesure l'écart entre les hommes et les femmes dans quatre domaines clés : participation et opportunités économiques, niveau d'éducation, santé et survie, et pouvoir politique. Le rapport 2024 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.weforum.org/publications/global-gender-gap-report-2024/>.

²⁰ Selon les données de la Banque mondiale de 2023, le taux d'activité des femmes au Maroc est de 20%, l'un des plus faibles au monde, voir "Taux d'activité des femmes (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) (estimation modélisée du BIT)", <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.ZS> ; en plus d'un taux d'activité très faible, le taux de chômage féminin national est important et en hausse (de 18,3% à 19,4% entre 2023 et 2024), voir "Note d'information Du Haut-Commissariat Au Plan Relative À La Situation Du Marché Du Travail En 2024", https://www.hcp.ma/Situation-du-marche-du-travail-en-2024_a4059.html.

²¹ Voir <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgkce326/files/migration/arabstates/Morocco.Summary.Eng.pdf>

²² Voir Gender gaps persist in Morocco as men dominate financial decisions, enjoy privilege in hiring, Afrobarometer, 2023 <https://www.afrobarometer.org/articles/gender-gaps-persist-in-morocco-as-men-dominate-financial-decisions-enjoy-privilege-in-hiring/>

²³ 80 % des terres arables se trouvent dans des zones arides ou semi-arides et seulement 15 % des terres du pays sont irriguées. <https://www.yieldgap.org/morocco>

²⁴ Montanari, B., Bergh, S.I. A Gendered Analysis of the Income Generating Activities under the Green Morocco Plan: Who Profits? Hum Ecol 47, 409–417 (2019).

importantes en termes d'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans l'accès et l'utilisation des terres collectives²⁵ se heurtent dans leur mise en œuvre à des pratiques coutumières qui, en fait, limitent considérablement leur portée.

En ce qui concerne les politiques et mesures d'adaptation au changement climatique, l'intégration de l'approche de genre reste encore partielle et, comme pour d'autres politiques publiques, souffre d'un manque de mise en œuvre réelle²⁶. L'impact des interventions structurelles, bien qu'importantes, visant à augmenter l'approvisionnement en eau (barrages, réservoirs et connexions d'eau, modernisation des systèmes d'irrigation)²⁷, semble être invalidé à la fois par la vitesse à laquelle le changement climatique se manifeste et par la priorité conflictuelle de soutenir et d'encourager la croissance d'une classe d'entrepreneurs agricoles, qui a produit au fil du temps une approche laxiste et tolérante à l'égard des formes de surutilisation des nappes aquifères souterraines²⁸. La transition énergétique elle-même, qui peut représenter un moteur économique et d'emploi important, pourrait avoir des implications négatives en termes d'accentuation des conflits entre les réalités locales et les autorités centrales et de disponibilité de ressources déjà rares.²⁹ Le changement climatique, par conséquent, peut contribuer à créer des situations de tensions et de confrontations, même violentes, au niveau local et entre le centre et la périphérie, ce qui peut avoir des répercussions principalement sur les femmes vivant dans les zones rurales, générant de l'insécurité, des obstacles à leurs processus d'autonomisation économique et sociale, et des problèmes importants dans le progrès du Maroc vers l'égalité complète entre les sexes.

Dans ce cadre, l'agenda de la FPS peut être un outil utile pour relever les défis liés aux risques du changement climatique pour la paix et la sécurité. Les quatre dimensions à travers lesquelles l'Agenda est articulé (Prévention, Protection, Participation, Secours et Relèvement) peuvent être considérées comme des cadres dans lesquels identifier, approfondir et diffuser la connaissance du lien entre le changement climatique, le genre, la paix et la sécurité, et en même temps représenter des espaces de dialogue pour améliorer la coordination et renforcer la cohérence des politiques et des mesures visant à réduire les aspects négatifs, ou éventuellement, amplifier les aspects positifs. Dans le cas du Maroc, cet exercice peut certainement concerner les deux premiers piliers dans lesquels le plan d'action national est ancré (diplomatie préventive, médiation, maintien de la paix et promotion d'une culture

²⁵ Land Law, "loi n° 62-17 relative à la tutelle administrative sur les collectivités ethniques et la gestion de leurs biens".

²⁶ Entretien du CeSPI avec une experte en politique de genre au Maroc. Mars 2025.

²⁷ Entre la fin des années 1960 et 2020, le Maroc a construit 126 barrages, augmentant sa capacité totale de stockage de 2 à 19,1 milliards de m3. En outre, le pays a développé 15 interconnexions de réservoirs d'environ 785 kilomètres pour assurer l'approvisionnement en eau des municipalités et les besoins d'irrigation. (Cardarelli, R; Koranchelian, T. Ed., *Morocco's quest for stronger and inclusive Growth*, FMI, 2023). Per una sintesi dei principali interventi si veda anche The World Bank, Program Information Documents (PID), 2023

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099060723024517055/pdf/P179192045ef5f070b83c069916d70dc3.pdf>

²⁸ Del Vecchio et Mayaoux soulignent par exemple la difficile coexistence de politiques élaborées au niveau central et ministériel, fondées sur l'augmentation de l'offre par la construction de barrages, de bassins, de périmètres d'irrigation, de pipelines, imprégnées de l'imagerie de la « mission hydraulique » ou de « la croyance en une vertu civilisatrice ». de grandes améliorations, comme si elles étaient capables d'apporter prospérité et harmonie sociale », et les politiques libérales qui favorisent la transformation des agriculteurs en entrepreneurs agricoles, par l'introduction de nouvelles techniques d'irrigation (notamment le goutte-à-goutte) et par l'adoption d'une approche laxiste et permissive envers les pratiques de surexploitation des aquifères souterrains. (Del Vecchio, K., Mayaoux, P.L. Gouverner les eaux souterraines au Maroc. L'État en aménageur libéral, 2017). La modernisation des systèmes d'irrigation elle-même, en l'absence de limitations liées au prix ou à la quantité d'eau utilisable, peut produire des effets paradoxaux, poussant les agriculteurs à intensifier la production ou à s'orienter vers des cultures à plus forte valeur ajoutée et plus consommatoires d'eau. Voir à ce sujet FMI, 2023, op.cit.

²⁹ Pour une analyse approfondie de la transition verte au Maroc et du contrat social qui la régit, voir Sabry, M.I., The green transition in Morocco: Extractivity, inclusivity, and the stability of the social contract, The Extractive Industries and Society, vol.22, 2025

de la paix et de l'égalité), mais il concerne principalement le troisième pilier, consacré à l'autonomisation économique des femmes.

Sur la base de ces considérations, cette recherche vise à creuser l'analyse de l'impact du changement climatique sur le genre au Maroc et enrichir l'éventail des réponses possibles pour contrer ses effets négatifs sur les femmes et accroître leurs capacités d'action et de résilience, en termes de prévention, de protection, de participation, de secours et de relèvement.

Grâce à une méthodologie combinant recherche et action, le CeSPI et le partenaire local Youth for Climate Morocco (Y4CM) ont collaboré à l'analyse de l'impact du changement climatique sur les femmes dans les zones rurales du Maroc, à l'examen des politiques de développement en réponse au changement climatique, ainsi qu'à la transposition nationale de l'Agenda pour la paix et la sécurité des femmes. Les activités du projet comprenaient, outre la recherche documentaire, une mission sur le terrain³⁰ visant à identifier, d'une part, les principaux problèmes auxquels les femmes vivant et travaillant dans certaines zones rurales de Marrakech-Safi et Souss-Massa sont confrontées en raison du changement climatique, avec un accent particulier sur les coopératives agricoles dirigées et/ou largement constituées de travailleuses, et d'autre part, la question de la dimension de genre dans certaines politiques publiques, en particulier celles liées à l'eau, à travers un échange avec les autorités locales et nationales. Parallèlement aux visites des coopératives, deux groupes de discussion ont été organisés avec des femmes vivant et travaillant dans les provinces de Tafraoute et de Taliouine. La mission a également couvert les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat, où des réunions ont été organisées avec un certain nombre d'institutions marocaines. Dans cette région, un troisième groupe de discussion a été organisé pour recueillir des informations sur l'impact du changement climatique sur les femmes, d'un point de vue urbain, ainsi que des échanges avec diverses autorités locales. Les résultats de la mission ont ensuite été diffusés lors d'un *boot camp* destiné aux organisations de femmes et de jeunes travaillant sur le changement climatique et lors d'un atelier avec des experts en matière de genre et des représentants du réseau des femmes médiatrices de la région méditerranéenne. Ces deux moments d'échange, conformes à l'approche ascendante utilisée au cours de la recherche, ont permis de systématiser les recommandations sur la manière d'aborder les défis transversaux posés par le lien entre le genre et le climat à travers les 4 dimensions de l'Agenda des femmes paix et sécurité.

³⁰ La mission au Maroc a eu lieu du 21 au 30 novembre 2024.

2. L'agenda femmes, paix et sécurité et le changement climatique

Bien que la littérature récente ait accordé une large place à la recherche sur l'impact différentiel du changement climatique sur le genre, l'intégration du changement climatique dans l'agenda femmes, paix et sécurité (FPS) reste assez marginale, tant en termes de résolutions thématiques du Conseil de sécurité (CS) qu'en termes de plans d'action nationaux.

L'agenda FPS³¹ n'a commencé à inclure le changement climatique parmi les défis en matière de sécurité que ces dernières années. Dans la résolution 2242 de 2015, le CS a reconnu l'impact du changement climatique comme un élément du "contexte mondial changeant de la paix et de la sécurité", réaffirmant son intention "d'accroître l'attention portée aux femmes, à la paix et à la sécurité en tant que question transversale dans tous les domaines thématiques relevant de son programme". Toutefois, outre l'imprécision de la référence, la résolution manque d'indications spécifiques sur les mesures d'adaptation/lutte/résilience aux effets négatifs du changement climatique pour les femmes. Les deux résolutions suivantes³², tout en soulignant la nécessité pour les États membres de mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions antérieures du CS sur FPS, ne font pas directement référence au lien entre le changement climatique et la sécurité des femmes.

Par contre, c'est dans les rapports d'avancement du Secrétaire général (SG) sur l'Agenda FMS que, à partir de 2019, le changement climatique est noté comme une "menace mondiale... destinée à exacerber un nombre déjà croissant de situations d'urgence complexes qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles", recommandant "une meilleure analyse et une action concrète et immédiate pour traiter les liens entre le changement climatique et les conflits dans une perspective de genre³³". Dans les rapports des années suivantes, le SG consacrera un chapitre spécifique au changement climatique et à ses implications en termes de paix et de sécurité, analysant l'état des lieux et proposant des mesures pour contrer ses effets négatifs et renforcer l'action des femmes dans les réponses.

Le dernier rapport 2024, par exemple, souligne que la mise en œuvre nationale et régionale de l'Agenda femmes, paix et sécurité est une mesure proactive pour contrer les risques de sécurité liés au climat. Toutefois, d'après les recherches menées par le SIPRI en 2020 pour analyser la manière dont les plans d'action nationaux sur l'agenda FPS de 80 États encadraient et répondaient au changement climatique et à la sécurité, seuls 17 PAN mentionnaient directement le changement climatique dans leurs sections narratives et/ou leurs lignes d'action³⁴. Quatre ans plus tard, bien que des progrès aient été réalisés³⁵, encore trop peu de PAN sur FPS contiennent des références

³¹ Tous les documents relatifs à l'agenda femmes paix et sécurité sont disponibles sur: <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/peace-and-security/global-norms-and-standards>

³² En référence à RES/2467 et RES/2493 de 2019.

³³ En référence à :
https://www.un.org/shestandsforpeace/sites/www.un.org.shestandsforpeace/files/un_secretary_general_report_on_wps_2019_english.pdf

³⁴ En référence à E. Smith, *Climate Change in Women, Peace and Security National Action Plans*, SIPRI 2020
<https://www.sipri.org/publications/2020/sipri-insights-peace-and-security/climate-change-women-peace-and-security-national-action-plans>

³⁵ Les cas de la Finlande, des Philippines, de l'Ouganda et du Vietnam sont cités comme des exemples où le PAN souligne l'importance de l'action locale et des connaissances autochtones pour garantir l'efficacité des mesures visant à contrer la menace que représente le changement climatique pour la sécurité. Voir:
<https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S-2024-671.pdf>

spécifiques aux catastrophes climatiques³⁶, et des réponses aux exigences de genre en matière d'adaptation, soulignant le leadership des femmes dans la réponse au défi que le changement climatique pose à leur vie et à la vie des communautés dans lesquelles elles vivent. Il convient de rappeler que "les liens entre le genre, la dynamique du pouvoir, les structures socio-économiques et les attentes sociales déterminent la manière dont les hommes et les femmes vivent et gèrent les risques d'exposition et les impacts du changement climatique sur les vulnérabilités, y compris celles liées au genre et à l'inégalité sociale³⁷". Le changement climatique affecte les inégalités existantes et a des répercussions sur les droits, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des femmes et des filles, qui jouent un rôle important dans les actions de résilience climatique. Il est donc essentiel de continuer à se concentrer sur le lien entre les femmes, la paix, la sécurité et le changement climatique, en soutenant des actions climatiques sensibles au genre, en particulier dans les zones les plus touchées ces dernières années par des catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les tremblements de terre et les inondations.

2.1 L'agenda femmes, paix et sécurité au Maroc

En 2022, le Maroc a annoncé l'adoption du premier Plan d'Action National (PAN) en conformité avec la Résolution 1325/2000, poursuivant la ligne d'institutionnalisation et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes engagée par le Royaume avec la Constitution de 2011.³⁸

Comme l'a rappelé le ministre Bourita lors du lancement du plan d'action national femmes, paix et sécurité au Maroc, ce document "n'est pas un exercice de formalisme, mais au contraire une manifestation concrète de l'engagement du Maroc en faveur de l'égalité des sexes et de sa conviction que l'agenda "Femmes, paix et sécurité" est une composante essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales³⁹".

En effet, en plus de représenter un nouvel engagement du Maroc à promouvoir le rôle des femmes dans la construction de la paix, le PAN devient un cadre de convergence des politiques et programmes nationaux dans les domaines liés aux 4 axes de l'Agenda femmes, paix et sécurité (prévention, protection, participation, secours et *relief and recovery*).

L'égalité entre les femmes et les hommes est en effet explicitement mentionnée à l'article 19 de la Constitution, et plusieurs autres articles y font référence, comme l'article 31, qui confirme l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère politique et dans les droits dits de deuxième génération⁴⁰. Bien qu'il y ait encore un long chemin à parcourir pour parvenir à une égalité effective

³⁶En référence à la conférence de l'IPI d'octobre 2024 sur *National Action Plans for National Challenges: Addressing Environmental Crises through the WPS Agenda*. <https://www.ipinst.org/2024/10/national-action-plans-for-national-challenges-addressing-environmental-crises-through-the-wps-agenda#7>

³⁷ Politique FPS 2024, OTAN https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2024/7/pdf/240711-WPS-Policy-2024_en.pdf

³⁸ Pour la Constitution du Maroc, voir <https://www.chambredesrepresentants.ma/index.php/fr/titre-ii-libertes-et-droits-fondamentaux>

³⁹En référence à <https://diplomatie.ma/en/mfa-nasser-bourita-chairs-launching-ceremony-morocco-s-first-national-action-plan-women-peace-security>

⁴⁰ Les droits de deuxième génération sont le droit à la santé, à la protection sociale, à la couverture médicale, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à la formation professionnelle, à un logement décent, à l'emploi, à l'accès aux fonctions publiques sur la base du mérite, à l'accès aux ressources (eau et environnement sain) et au développement durable.

des sexes dans tous les domaines⁴¹, les efforts déployés ont permis de réaliser d'importantes avancées en termes de planification au fil des ans.

Pour citer quelques exemples, dès 2002, le Maroc a entrepris une réforme majeure des finances publiques en préparant une planification budgétaire sensible au genre (BSG), en allouant des ressources à des programmes budgétaires visant à réduire l'inégalité entre les sexes, combinés à des indicateurs d'impact détaillés⁴². En outre, le pays dispose d'une base de données nationale de statistiques sensibles au genre, qui est régulièrement mise à jour par le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Les dispositions de la Constitution ont également été promues par d'autres initiatives, telles que les premières et deuxièmes versions de l'Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines, mieux connue sous le nom d'ICRAM. Pour la période 2012-2016, l'ICRAM I reposait sur huit piliers : l'institutionnalisation du principe d'égalité ; la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes ; l'amélioration du système éducatif ; l'accès équitable aux services de santé ; le développement des infrastructures de base ; l'autonomisation sociale et économique des femmes ; l'égalité d'accès aux postes de décision politiques et économiques ; et l'égalité des chances sur le marché du travail, afin de fournir un cadre de convergence pour l'intégration des droits des femmes dans les différentes politiques publiques aux niveaux national, régional et local.⁴³ Étant donné que, malgré ses ambitions, le Plan n'avait pas atteint les résultats escomptés en raison de la fragmentation, de la redondance et du manque de cohérence des initiatives et des synergies entre les acteurs impliqués⁴⁴, un deuxième ICRAM a été adopté pour la période 2017-2021, davantage axé sur l'autonomisation des femmes. Dans cette optique, le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille a élaboré en 2020, en collaboration avec ONU Femmes-Maghreb, le "Programme national intégré pour l'autonomisation économique des femmes et des filles à l'horizon 2030", plus connu sous le nom de Maroc-Attamkine, afin de renforcer le cadre institutionnel qui favorise l'autonomisation des femmes et de développer les opportunités économiques pour les femmes et les filles, sans négliger celles qui vivent en milieu rural.⁴⁵

Dans le domaine de la prévention et de la protection figurent également la loi n° 103.13 relative à la prévention de la violence fondée sur le genre, à la protection des victimes et à la poursuite des auteurs de violence, et la loi n° 27.14 visant à lutter contre la traite des êtres humains. Les tentatives visant à stimuler la participation et la représentation politiques des femmes ont été encouragées par deux lois organiques qui ont été adoptées en 2021, relatives aux deux chambres du parlement et aux autorités locales, prévoyant la création de sièges dédiés aux femmes dans les fonctions électives aux niveaux national, régional et local. L'engagement en faveur de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits est attesté par l'augmentation de la mobilisation du personnel féminin des Forces armées royales dans les opérations de l'ONU, à la fois dans les contingents marocains et dans les postes d'experts de l'ONU, ainsi que par les femmes médiatrices marocaines qui animent trois réseaux

⁴¹ Pour des données sur les écarts entre les hommes et les femmes au Maroc, voir <https://data.unwomen.org/country/morocco>

⁴² Le Maroc publie un résumé annuel du rapport GRB. Pour l'édition 2025, voir https://www.finances.gov.ma/Publication/depf/2025/Gender%20Responsive%20Budgeting%20Report_2025.pdf

⁴³ N. Chekrouni, N. El Mquirmi, *Morocco and the Women, Peace, and Security Agenda: Goals, Opportunities and Challenges*, PCNS 2023, https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2023-03/PB_14-23_Chekrouni-Nihal.pdf https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2023-03/PB_14-23_Chekrouni-Nihal.pdf

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Le Plan comporte 3 objectifs stratégiques à l'horizon 2030, 1. Atteindre un taux d'emploi des femmes de 30 %. 2. Doubler le pourcentage de femmes diplômées de la formation professionnelle, 3. Promouvoir un environnement propice et durable pour l'autonomisation économique des femmes et des filles, en protégeant et en améliorant leurs droits. Voir <https://social.gov.ma/wp-content/uploads/2020/10/Maroc-Tamkine-Fr.pdf>

différents de femmes médiatrices, celui de la zone méditerranéenne, celui des femmes arabes et celui des femmes africaines.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'adoption du PAN marocain sur la paix et la sécurité des femmes. Cette initiative est le fruit d'un processus consultatif qui a débuté en juin 2019, piloté par un comité interministériel composé du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains à l'étranger, du Ministère de l'Intérieur, de l'Administration de la défense nationale, du Ministère de la Justice, du Ministère des dotations et des affaires islamiques, du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère de la santé et de la protection sociale, du Ministère de la solidarité, de l'intégration sociale et de la famille, de la délégation interministérielle aux droits de l'homme et de la Commission nationale du droit international humanitaire.⁴⁶ Comme dans d'autres pays de la région, parallèlement à l'effort conjoint des différents ministères, des échanges d'experts ont été organisés pour identifier les bonnes pratiques et les leçons tirées de certains pays pionniers dans l'adoption du plan d'action national sur la RES 1325, tels que la Jordanie, la Norvège, la Tunisie et le Mexique.⁴⁷ Le plan a ensuite été finalisé avec le soutien d'ONU Femmes et lancé en mars 2022.

En effet, bien que le Maroc ne soit pas un pays connaissant une phase de conflit vive, il a choisi d'adopter une approche globale et intégrée dans la transposition de la résolution 1325. Toutefois, il convient de souligner que l'aspect sécuritaire lié à la fois à la participation des femmes dans les forces armées et à la formation et l'éducation des *murchidates* pour lutter contre l'extrémisme violent est un élément central du Plan, qui repose sur les piliers de la diplomatie préventive, de la médiation et du maintien de la paix, de la promotion d'une culture de la paix et de l'égalité, et de l'autonomisation économique des femmes, y compris dans les zones rurales. Ces engagements d'intervention s'inscrivent en effet dans les fondements de l'approche marocaine des politiques locales et internationales de promotion de l'autonomisation des femmes. D'une part, le Maroc a fait de son rôle de promoteur de la stabilité régionale et donc de la fiabilité internationale une pierre angulaire de sa politique étrangère, ce qui se manifeste également par l'engagement accru des femmes dans les missions de consolidation de la paix sur le continent africain et à l'étranger. D'autre part, l'ICRAM II, le Maroc Attamkine et le NDM déjà mentionnés visent fortement à promouvoir l'autonomisation des femmes.

Ceci étant dit, la mise en œuvre nationale de l'agenda FPS devrait être guidée par l'évolution des menaces changeantes à la paix et à la sécurité, y compris celles liées aux catastrophes naturelles. Dans ce sens, même le premier PAN marocain manque de références spécifiques aux défis posés par le changement climatique pour les femmes, ainsi que d'actions spécifiques pour contrer ses effets négatifs, qui, en particulier dans les zones rurales, posent de sérieuses difficultés en termes d'accès aux ressources (eau, terre, transport), d'exclusion socio-économique et, par conséquent, de santé mentale et de mobilité.

Si cet élément est frappant, compte tenu du fait que le Maroc est l'un des États pionniers de la région en termes d'intégration de la question du genre dans la plupart des politiques publiques liées au changement climatique, il convient néanmoins de noter qu'un an après l'adoption du plan, c'est le Maroc qui met le lien entre le genre, le climat et la sécurité sur la "table continentale".

En février 2023, lors d'un événement organisé en marge de la 42e session du Conseil exécutif de l'Union africaine, le Maroc a lancé le "Groupe des amis sur les défis croisés des changements

⁴⁶ Voir <https://diplomatie.ma/en/mfa-nasser-bourita-chairs-launching-ceremony-moroccos-first-national-action-plan-women-peace-security>

⁴⁷Voir <https://www.maroc.ma/fr/actualites/consultation-nationale-pour-identifier-les-meilleures-pratiques-internationales-dans-la>

climatiques et de l'Agenda femmes, paix, et sécurité". Cette initiative, selon le ministre marocain des Affaires Étrangères, vise à créer une "coalition diversifiée, ouverte à tous ceux qui partagent la même vision et la même approche de ces questions (...) afin que le lien entre les femmes, la paix et le changement climatique puisse faire partie intégrante de toutes les interactions, à tous les niveaux⁴⁸ "

On ne sait cependant pas ce qu'il adviendra de cette initiative, étant donné que même les professionnels interrogés pour cette recherche⁴⁹ n'avaient aucune nouvelle des développements concernant les activités du Maroc liées au lien entre FPS et le changement climatique. En ce qui concerne un nouveau plan d'action national Femmes, paix et sécurité, dont la première version était valable jusqu'en 2024, des témoins privilégiés ont déclaré qu'il devrait y avoir des interlocutions continues au niveau ministériel, bien qu'il n'y ait aucune certitude quant à la période d'adoption/de publication.⁵⁰

En effet, il convient de souligner que si "la promotion de l'égalité des sexes comme base d'une société juste, démocratique et égalitaire" est au cœur du discours du Ministre Bourita lors du lancement du PAN marocain⁵¹, et que, compte tenu de l'incertitude sur la portée du prochain Plan, le Maroc a déjà mis en place des mesures "indirectement" liées aux piliers de l'Agenda, mais certaines criticités en termes de diffusion subsistent. Non seulement parmi les travailleuses agricoles rencontrées dans les zones rurales, mais aussi parmi certains représentants des autorités et de la société civile interrogés, il y a un manque de connaissance du Plan national Femmes, paix et sécurité.

⁴⁸ Voir <https://fr.hespress.com/302256-ua-le-maroc-a-linitiative-du-groupe-damis-climat-femmes-paix-et-securite.html>

⁴⁹ Des experts nationaux et internationaux en matière d'égalité des sexes ont participé à ces entretiens.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Voir <https://diplomatie.ma/en/mfa-nasser-bourita-chairs-launching-ceremony-moroccos-first-national-action-plan-women-peace-security>

3. Changement climatique et femmes en milieu rural au Maroc : les cas de Souss-Massa et Marrakech-Safi

3.1 Les effets du climat sur les ressources primaires

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie introductory de ce travail, le Maroc et l'Afrique du Nord en général sont particulièrement touchés par les effets du changement climatique.

Les projections climatiques pour les prochaines décennies montrent une augmentation progressive de la sécheresse au Maroc, sous l'effet de la hausse des températures et de la baisse des précipitations. Selon certaines estimations, la température moyenne nationale augmentera de +1,7°C et de +2,6°C d'ici 2030, accompagnée d'une augmentation des jours de forte chaleur et d'une extension du climat aride des régions méridionales vers le nord du pays⁵². Ces changements ont déjà provoqué une baisse drastique des réserves d'eau douce par habitant, qui ont diminué de plus de moitié au cours des 50 dernières années, ce qui constitue une menace sérieuse pour l'agriculture et l'économie du pays. La réduction des ressources en eau de surface et la surexploitation des eaux souterraines ont fait du Maroc l'un des pays les plus touchés par le stress hydrique au niveau mondial⁵³. Le pays a connu des sécheresses pendant 20 des 70 dernières années, avec de graves conséquences pour l'agriculture, un secteur auquel 87 % des ressources en eau sont allouées, alors qu'on estime que le ratio de 600 m³ d'eau par habitant et par an enregistré en 2020 tombera à 500 m³ par habitant et par an d'ici 2030.⁵⁴

Parallèlement, le pays connaît une incidence croissante d'événements météorologiques extrêmes, tels que des tempêtes intenses, avec pour conséquences des inondations et des inondations, et des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus prolongées qui, en plus de causer des dommages aux infrastructures (routes, logements et infrastructures hydrauliques), ont des conséquences économiques et sociales directes (perte de sources de revenus, impossibilité d'accéder aux lieux de travail et abandon scolaire) et sur la sécurité humaine (exposition à la violence, sécurité alimentaire et thésaurisation des ressources).⁵⁵

À la lumière des critiques générales, cette étude s'est concentrée sur les régions de Souss-Massa et de Marrakech-Safi, situées dans le centre-sud du Maroc, des territoires caractérisés par un stress hydrique élevé et une vulnérabilité marquée au changement climatique.⁵⁶

⁵² Mohammed Aoubouazza, Rashid Essafi, Rashid Rajel (2019) : Impact des phénomènes climatiques extrêmes sur les ressources en eau et l'agriculture au Maroc. – Rév. Mar Sci Agron Vét 7(2) : 223-232. Certaines études ont également examiné les irrégularités des précipitations (1933-2015) et les prévisions de changement climatique à l'aide de scénarios d'émissions : les projections pour 2021-2050 prévoient une diminution des précipitations allant jusqu'à 40 % et une augmentation des températures allant jusqu'à +2,5 °C, tandis que pour l'avenir (2090-2100), la réduction des précipitations pourrait atteindre 120 mm/an et les températures pourraient augmenter jusqu'à +6 °C ; v. O. Attar et al., "Une revue critique des études sur les ressources en eau dans le bassin de Souss-Massa, au Maroc : envisager un programme de recherche sur l'eau pour le développement durable local", Water, 14(9), 1355 (2022)

⁵³ Cardarelli, R., & Koranchelian, T. (Eds.). (2023). *Morocco's Quest for Stronger and Inclusive Growth*. USA: International Monetary Fund. Retrieved Feb 10, 2025, à l'adresse:

<https://www.elibrary.imf.org/display/book/9798400225406/9798400225406.xml?BookTabs=cited%20by>

⁵⁴ Adapting to a New Climate in the MENA Region. An assessment of physical risk management and climate adaptation, finance in the MENA region, *UN Environment Program*, 2023, à l'adresse:

<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-04/Adapting-to-a-new-climate-MENA.pdf>

⁵⁵ IRES (2016) : *Rapport Stratégique 2017 : Panorama Du Maroc Dans Le Monde : Les Enjeux Planétaires De La Biosphère*, Royal Institute for Strategic Studies.

⁵⁶ Voir : Aoubouazza, Essafi, Rashid Rajel, Impact des phénomènes climatiques extrêmes, *Op.cit.* et Eddoughri, Fatine, Fatima Zohra Lkammarte, Moussa El Jarroudi, Rachid Lahlali, Ahmed Karmaoui, Mohammed Yacoubi Khebiza, et Mohammed Messouli. 2022. "Analysis of the Vulnerability of Agriculture to Climate and Anthropogenic Impacts in the Beni Mellal-Khénifra Region, Morocco" *Sustainability* 14, no. 20.

Le bassin du Souss-Massa, qui contribue pour une large part à la production agricole nationale, est confronté à un affaiblissement progressif de son équilibre hydrique, avec de graves répercussions sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la population locale. La situation dans la région de Marrakech-Safi, bien que moins critique que celle de Souss-Massa, est tout aussi défavorable. Cette région est également un centre agricole important, auquel s'ajoute un secteur touristique significatif. De plus, la région a été durement touchée par un violent tremblement de terre en 2023, qui a notamment causé d'importants dégâts aux infrastructures et aux canaux d'irrigation, aggravant la situation sur le terrain.

Bien qu'elle se soit aggravée au cours de la dernière décennie, la pénurie d'eau a toujours été un problème structurel dans les régions étudiées, à tel point que dès les années 1970, les gouvernements marocains ont lancé des initiatives visant à améliorer les infrastructures de collecte et de distribution de l'eau. Pour preuve, la construction de barrages de collecte d'eau, commencée en 1972, est un trait distinctif de ces territoires. Cependant, si ces interventions ont contribué, du moins en partie, à améliorer la disponibilité de cette ressource essentielle, la rareté persistante des précipitations a entraîné une réduction significative de la capacité de fonctionnement des systèmes de collecte. Selon les données fournies par le Ministère de l'Eau et des Infrastructures, les treize barrages actuellement présents dans les deux régions mentionnées ici ont subi un impact négatif important en raison de la réduction des précipitations. En particulier, au cours de l'année 2023, tous les barrages de la région de Souss-Massa ont connu une baisse de débit d'environ 82%. De plus, selon les dernières enquêtes (mars 2025), cinq des huit barrages surveillés n'ont pas dépassé 20 % de leur capacité de remplissage⁵⁷. La situation dans la région de Marrakech-Safi, bien que meilleure, avec un taux de remplissage moyen de 50%⁵⁸, reste critique.

La diminution croissante de la disponibilité en eau contraste avec les modèles de développement poursuivis par le pays au cours des dernières décennies. Au cours des trente dernières années, les gouvernements marocains ont promu des politiques axées sur l'augmentation de la production agricole, conformément à l'idée que le développement économique pouvait être un moyen de maintenir la stabilité sociale.⁵⁹

Un élément central de ces politiques a été le développement d'une agriculture orientée vers l'exportation, caractérisée par la diffusion de cultures intensives et gourmandes en eau. Dans le même temps, une attitude de laissez-faire substantiel a été adoptée à l'égard des petits producteurs, qui ont en fait été autorisés à creuser des puits sans discernement et à utiliser les eaux souterraines de manière non réglementée afin de tenter de maintenir un équilibre social dans les zones rurales⁶⁰. Cette approche a cependant eu des effets environnementaux et sociaux importants : la surexploitation des ressources en eau, notamment pour la culture des agrumes, a généré des conflits pour l'accès à l'eau potable, une détérioration de la qualité de l'eau (notamment en raison de l'utilisation excessive d'engrais, qui a entraîné une pollution par les nitrates ayant des effets sur la santé humaine), la baisse du niveau des nappes phréatiques et, dans de nombreux cas, l'abandon forcé des terres par les petits exploitants.⁶¹

⁵⁷ Voir <http://maghreb-assoudoud.water.gov.ma/>

⁵⁸ Le barrage de Sidi M'hammed Slimane al-Jazouli, qui, au fil des ans, a toujours maintenu un niveau de remplissage d'environ 70 % du débit, augmente ce pourcentage. Voir : Ministère de l'eau et de l'infrastructure, Barrages de la région Marrakech-Safi, Suivi quotidien, à l'adresse : <http://maghreb-assoudoud.water.gov.ma/>

⁵⁹ Del Vecchio, Mayaux, *Gouverner les eaux souterraines au Maroc*, op. cit.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ S. Desmidt, Climate change and security in North Africa. Focus on Algeria, Morocco and Tunisia, Research Paper, *Cascades*, February 2021.

En outre, la hausse des températures au niveau local a un impact significatif non seulement sur le secteur agricole, mais aussi sur l'ensemble de l'écosystème : par exemple, la région de Souss-Massa, ainsi que la région de Fès-Meknès, est l'une des plus vulnérables aux incendies de forêt. Selon les données fournies par l'agence météorologique marocaine, en 2023, les incendies ont causé la destruction de 1 054,9 hectares de forêt⁶².

Ces questions critiques, étroitement liées au changement climatique et à la rareté des ressources, sont liées à des questions structurelles, internes au pays qui, depuis l'époque coloniale, s'est engagé sur la voie d'un développement qui a fini par bénéficier aux zones urbaines au détriment des zones rurales.⁶³

Un macro-indicateur qui peut aider à comprendre le retard des contextes ruraux au Maroc est celui de la pauvreté multidimensionnelle, qui, en fait, englobe à la fois l'accès aux services de base et aux ressources primaires. Selon les données les plus récentes (2014)⁶⁴, le milieu rural concentre plus de 55% du taux de pauvreté multidimensionnelle du pays. La région de Marrakech-Safi abrite le plus grand nombre de pauvres au Maroc et sa contribution relative à la pauvreté multidimensionnelle au niveau national atteint 18,5% suivie des régions de Fès-Meknès avec 14,7%, Béni Mellal-Khénifra avec 12,3% et Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 12,3%⁶⁵.

Les deux régions sont confrontées à des défis importants, mais avec quelques différences. Selon certaines sources, à Marrakech-Safi, seulement 33% de la population est classée comme "sans pauvreté", avec une part élevée de pauvreté transitoire (34,9%) et chronique (32,1%)⁶⁶. Le Souss-Massa présente une situation légèrement meilleure, avec 51,1% de la population au-dessus du seuil de pauvreté, mais toujours avec 31,4% de pauvreté transitoire et 17,5% de pauvreté chronique⁶⁷.

L'analyse des données de l'Indice de déficit de développement local multidimensionnel (IDLM) montre également que la région de Marrakech-Safi est plus défavorisée que celle de Souss-Massa. Bien que les deux régions présentent des indicateurs comparables en ce qui concerne les déficits dans les secteurs de l'éducation et de la santé, Marrakech-Safi a un niveau moyen global de privation plus élevé (32,8 % contre 29,8 % dans le Souss-Massa). La privation est particulièrement prononcée dans les domaines relatifs au niveau de vie (44,2%) et aux services sociaux (26,7%), mettant en évidence un écart structurel plus marqué.

⁶² Maroc, état du climat 2023, Royame du Maroc Ministère de l'équipement et de l'eau, Direction General de Météorologie, avril 2024, https://www.marocmeteo.ma/sites/default/files/climat_report/pdfs/Maroc_Etat_Climat_2023.pdf

⁶³ Rignall K. E., Is rurality a form of gender-based violence in Morocco, *Journal of Applied Language and Culture Studies*, 2, 15-33.

⁶⁴ Bien que les données disponibles datent de 2014, les rapports régionaux les plus récents sur la condition des femmes, cités dans ce document, continuent de s'y référer. Tout en reconnaissant les limites de représentativité que ces données présentent par rapport à la situation réelle sur le terrain, elles fournissent néanmoins une indication significative de l'écart existant entre les contextes urbains et ruraux - un aspect qui, comme nous l'explorerons au cours de l'analyse, constitue toujours l'un des problèmes critiques les plus marqués, en particulier en ce qui concerne les femmes résidant dans les zones rurales.

⁶⁵ Voir https://www.hcp.ma/region-agadir/docs/Femmes%20du%20Souss%20Massa%20et%20marche%20du%20travail%20_%20caracteristiques%20et%20evolution%2C%202020VF.pdf

⁶⁶ Dynamiques des niveaux de vie et de la pauvreté au Maroc : une analyse longitudinale, Observatoire Nationale du développement humain, 2019, https://www.ondh.ma/sites/default/files/2021-11/Dynamique_pauvret%C3%A9A9_24%20nov%202021.pdf

⁶⁷ Ibid.

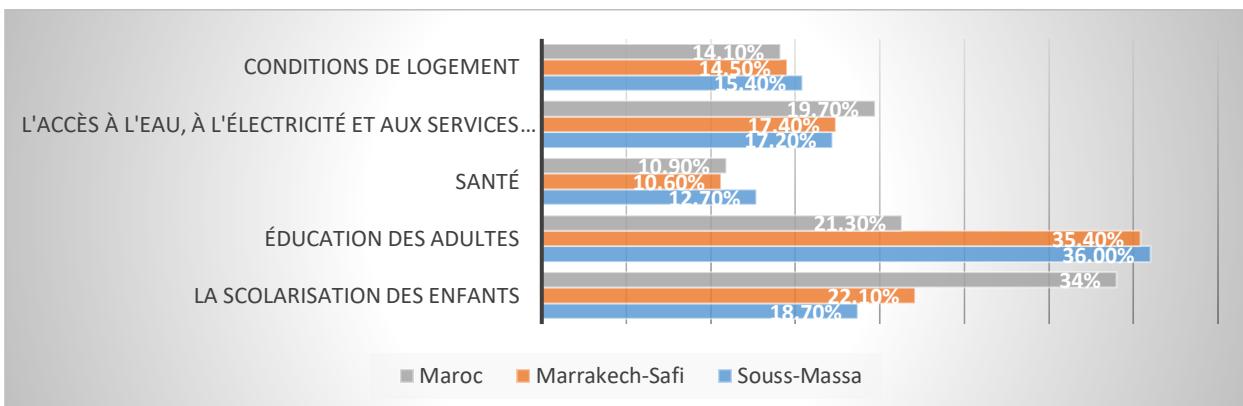
Tableau 1. Données pour les régions Souss-Massa et Marrakech-Safi selon l'Indice Multidimensionnel du Déficit de Développement Local (IDLM) (2014)

Région	Indice de développement local	Déficit moyen de développement local	Déficit en matière de santé	Déficit éducation	Déficit socio-économique	Déficit de logements	Déficit des services sociaux	Déficit du cadre de vie
Souss-Massa	0.702	29.8	38.4	49.6	5.8	23.0	23.0	39.2
Marrakech-Safi	0.672	32.8	39.7	50.4	9.8	26.2	26.7	44.2

Source : élaboration du CeSPI à partir des données de l'ONDH

En modulant l'analyse sur le genre et en se référant à la pauvreté multidimensionnelle mentionnée ci-dessus, on peut voir que les régions de Marrakech-Safi et de Souss-Massa présentent des criticités importantes. En effet, selon les données de la région Souss-Massa, le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes en milieu rural est de l'ordre de 27% contre 5% en milieu urbain⁶⁸. La situation est très similaire dans la région de Marrakech-Safi où cet indicateur est de l'ordre de 15% au niveau régional avec un différentiel entre les zones rurales et urbaines de 37,1% et 6,1% respectivement⁶⁹.

Tableau 2 : Composition de la pauvreté multidimensionnelle des femmes par source de privation pour la région en 2014 (en %)



Source : CeSPI élaboration sur HCP, RGPH, 2004 & 2014

Les deux régions étudiées - Marrakech et Souss-Massa - ont également été récemment touchées par un tremblement de terre et une inondation respectivement. Ces catastrophes naturelles ont eu un impact particulièrement sévère sur les infrastructures locales, qui se sont révélées structurellement fragiles et peu résistantes face à des événements extrêmes.

⁶⁸ Voir : <https://www.hcp.ma/region-agadir/docs/femmes%20en%20chiffres%20Souss%20Massa.pdf>

⁶⁹ Voir https://www.hcp.ma/region-agadir/docs/Femmes%20du%20Souss%20Massa%20et%20marche%20du%20travail%20_%20caracteristiques%20et%20evolution%2C%202020VF.pdf

Compte tenu de la transcalarité⁷⁰ des effets du changement climatique et de la différenciation avec laquelle ils opèrent dans certaines zones, ils ont également des effets différents au sein de la société elle-même et entre les individus. En ce sens, les femmes sont en fait les plus touchées, surtout lorsqu'il s'agit des femmes des zones rurales, qui sont obligées, entre autres, de faire face à des criticités structurelles qui affectent leurs voies vers l'émancipation sociale.

3.2 Les femmes dans les zones rurales : entre critiques structurelles et marginalisation

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, les effets du changement climatique sur la population sont différents lorsqu'ils sont analysés sous l'angle du genre. Les femmes sont en effet beaucoup plus exposées aux effets du changement climatique que les hommes, en particulier dans les contextes déjà défavorisés, où le travail informel ou non rémunéré va souvent de pair avec la difficulté pour les femmes d'accéder au financement, à la propriété foncière, aux services et aux ressources.

C'est particulièrement le cas pour les femmes qui vivent et travaillent en milieu rural. Pourtant, selon une récente déclaration de Chakib Benmoussa, Haut-Commissaire au Plan (HCP), l'inclusion des femmes vivant en milieu rural au Maroc pourrait générer un gain économique de 25,3 milliards de dirhams, soit 2,2% du PIB⁷¹.

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement marocain a cherché ces dernières années à renforcer les capacités économiques, sociales et même politiques des femmes en milieu rural. Ces dernières années, les régions de Souss-Massa et de Marrakech-Safi ont travaillé à la mise en œuvre de politiques de projets nationaux, qui ont placé l'autonomisation économique des femmes au centre de nombreuses initiatives et projets.

Dès le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain en 2005 puis du Plan Vert (2008-2020), le Maroc s'est attaché à promouvoir le développement économique et à investir dans le potentiel du secteur agricole, notamment à travers la création de coopératives, en mettant l'accent sur la question de l'emploi des femmes⁷². Dans le même ordre d'idées, Génération Verte 2020-2030 vise, entre autres, à encourager les projets de création et de professionnalisation des coopératives de services agricoles pour les jeunes et les femmes, ainsi que les activités génératrices de revenus spécifiquement pour les femmes vivant en milieu rural, en mettant l'accent sur la production à petite échelle⁷³.

Selon les statistiques de l'Office du développement et de la coopération, le nombre total de coopératives au Maroc est d'environ 59 000, dont 7 800 coopératives de femmes⁷⁴. En termes de répartition territoriale, le plus grand nombre de coopératives de femmes se trouve dans la région de Souss-Massa (1132), suivie de Marrakech Safi (888), Laayoune Sakia El Hamra (887), et Casablanca-Settat (669).

⁷⁰ Il s'agit d'une approche qui s'inscrit dans le courant de recherche qui partage un manque de foi dans la possibilité d'interpréter les processus en analysant leurs composants individuels, estimant plutôt qu'il est nécessaire de considérer la réalité en termes de complexité et de systèmes, dans l'étude desquels, plutôt que les éléments individuels, ce sont les interactions entre eux et des différents systèmes entre eux qui sont importants.

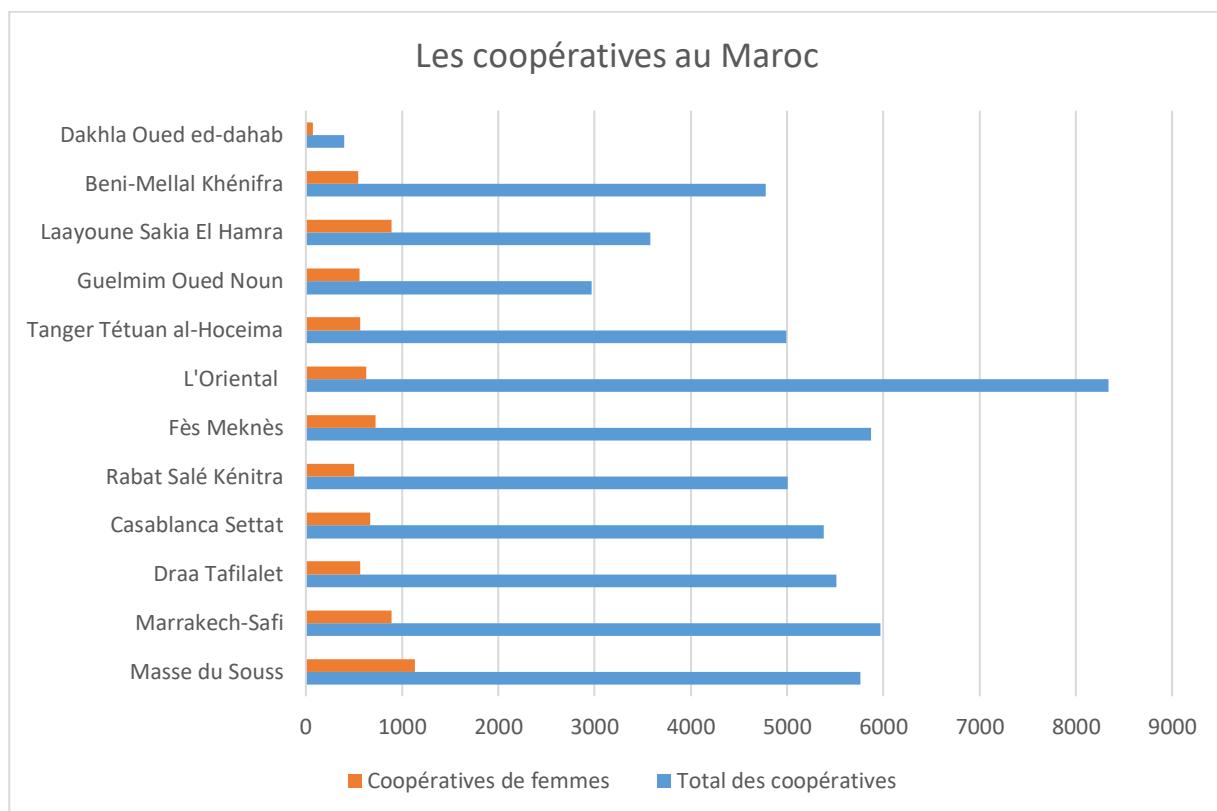
⁷¹ Déclaration faite à l'occasion de la Conférence "Autonomisation des Femmes au Maroc : Comprendre les défis pour mieux agir", organisée par le Haut Commissariat au Plan (HCP), en collaboration avec ONU Femmes et avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne (UE) en mars 2025 <https://www.maroc.ma/fr/actualites/inclusion-des-femmes-rurales-un-gain-economique-potentiel-de-253-mmdh>

⁷²En référence à <https://highatlasfoundation.org/en/insights/cooperatives-in-morocco-ever-present-and-ever-complicated>

⁷³Pour plus d'informations, voir FAO. 2023. *Évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural - Maroc*. Rapport 2023. Rabat, <https://doi.org/10.4060/cc7182fr>

⁷⁴ En référence à <https://www.odco.gov.ma/statistiques/> consulté en avril 2025. Données compilées par le CeSPI.

Tableau 3 - Nombre de coopératives au Maroc par zone et composition



Élaboration du CeSPI sur la base des données ODCO⁷⁵

Les coopératives, principalement engagées dans l'agriculture et l'artisanat, jouent également un rôle important dans le développement local, en contribuant, du moins en partie, aux possibilités d'emploi pour les femmes.

C'est justement en raison de leur importance que le travail de terrain réalisé par le CeSPI et Youth for Climate Maroc a privilégié les rencontres et les échanges avec plusieurs coopératives (féminines et mixtes) actives dans les deux régions de Marrakech-Safi et de Souss-Massa⁷⁶. Ces rencontres ont permis à la fois de recueillir des informations sur l'impact des effets du changement climatique sur les activités des coopératives, et ont servi de porte d'entrée pour un contact direct avec les travailleuses de ces zones, facilitant la collecte de témoignages directs sur les défis rencontrés dans leur travail et la mesure dans laquelle le changement climatique y contribue.

Presque toutes les femmes interrogées ont déclaré que leur travail était fortement affecté par le manque d'eau. En particulier, l'arganier et le safranier, qui figurent parmi les principaux produits des coopératives visitées, sont affectés par la sécheresse, ce qui entraîne une baisse des rendements et de la qualité des récoltes. Comme l'a indiqué l'une des personnes interrogées, "alors qu'il y a dix ans encore, il y avait deux périodes de récolte annuelle avec des quantités abondantes et un bon rendement du produit, aujourd'hui la récolte a été réduite à une seule période, avec une productivité plus faible⁷⁷".

⁷⁵ Site consulté en avril 2025.

⁷⁶ Huit coopératives ont visité le siège, dont sept étaient dirigées par des femmes. Les groupes de discussion ont compté 102 participants, dont 90 % de femmes et 60 % de jeunes.

⁷⁷ Témoignages de femmes recueillis lors du focus group à Tafraoute (Souss-Massa).

La limitation des ressources - déjà en partie sacrifiées au profit de la monoculture intensive pour l'exportation - et de la production a entraîné une hausse des prix, qui a affecté non seulement les produits agricoles, mais aussi la disponibilité de fourrage pour le bétail. Bien que, dans certains cas, des tentatives aient été faites pour résoudre ces problèmes en construisant de nouveaux puits et/ou en investissant dans des techniques de culture économies en eau (irrigation goutte-à-goutte), les besoins en eau de ces zones ne sont toujours pas couverts, ni en termes d'approvisionnement des ménages, ni en termes de culture agricole.

Le manque de différenciation des activités des coopératives opérant sur un même territoire a également eu un impact négatif sur les résultats. Plusieurs représentants de coopératives ont souligné la difficulté de faire face à la concurrence, tant des autres coopératives que des grandes entreprises internationales, dans une situation d'alternance des récoltes et d'"unicité" de la production.

En particulier, c'est la concurrence avec les grandes exploitations qui sape la capacité de résistance des coopératives et des petits agriculteurs. En effet, les grandes exploitations privées semblent avoir plus facilement accès à diverses formes de soutien de l'État, tandis que les petits agriculteurs - souvent situés dans les plaines, les vallées et les oasis - dépendent de l'agriculture pluviale et sont confrontés à des conditions de sous-développement et de marginalisation.⁷⁸ Ce déséquilibre a alimenté les tensions au sein des communautés locales, affectant particulièrement les femmes, qui représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole⁷⁹.

Dans les deux contextes régionaux analysés, l'accès aux ressources est étroitement lié à la question de la sécurité des femmes. Dans la vallée du Souss-Massa, par exemple, la concurrence pour l'eau et la terre a exacerbé les conflits entre les élites politiques et les petits producteurs, en particulier dans le secteur de l'arganier. Cette dualité a provoqué des tensions croissantes au sein des communautés locales, affectant particulièrement les femmes qui sont principalement employées dans l'agriculture.

Cette tension s'est souvent manifestée par des formes d'intimidation à l'encontre des femmes employées dans le secteur agricole et, dans ce cas précis, dans la récolte de l'argan. L'arganier est une ressource vitale pour les femmes de la région, qui gèrent en fait l'ensemble de la chaîne de production (de la récolte à la transformation). Alors que dans le passé, les femmes récoltaient librement les noix d'argan sur des terres appartenant à l'État, avec la croissance du marché international de l'huile d'argan, elles se sont retrouvées en concurrence avec de nouveaux acteurs qui, souvent illégalement, récoltent la ressource pour le compte d'entreprises nationales ou internationales⁸⁰. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique. Déjà en 2016, les Nations Unies, se référant aux effets du changement climatique sur la récolte de l'argan, ont déclaré que "au Maroc, les risques climatiques qui menacent les forêts d'arganiers compromettent également les revenus que les femmes et les filles tirent de ces ressources, augmentant le risque, comme indiqué ci-dessus, que beaucoup d'entre elles sombrent dans la pauvreté, abandonnent l'école ou deviennent vulnérables à la violence et à des pratiques néfastes telles que le mariage précoce⁸¹".

⁷⁸ Montanari, B ; Handaine, M Bourrous, JI, *Argan Oil Trade and Access to Benefit Sharing : A Matter of Economic Survival for Rural Women of the Souss Massa, Morocco*, HUMAN ECOLOGY, Volume 51, Issue 5, 995-1007.

⁷⁹ Au niveau national, les femmes représentent 47% de la main d'œuvre du secteur agricole (données Banque Mondiale 2023), alors qu'il n'existe pas de données désagrégées pour le secteur agricole dans les régions étudiées. Au niveau régional général, le taux d'emploi des femmes dans ces deux régions est de 19% à Marrakech-Safi et de 16% à Souss-Massa. Voir : "Note d'information Du Haut-Commissariat Au Plan Relative À La Situation Du Marché Du Travail En 2024", https://www.hcp.ma/Situation-du-marche-du-travail-en-2024_a4059.html

⁸⁰ Montanari, B ; Handaine, M Bourrous, JI, *Argan Oil Trade and Access to Benefit Sharing : A Matter of Economic Survival for Rural Women of the Souss Massa, Morocco*, HUMAN ECOLOGY, Volume 51, Issue 5, 995-1007.

⁸¹ Dans *Sexual and Reproductive Health and Rights in National Climate Policy*, PNUD, 2021, à l'adresse <https://esaro.unfpa.org/en/publications/sexual-and-reproductive-health-and-rights-national-climate-policy>

Face à ce contexte, les femmes ont perdu le contrôle de la gestion directe de la ressource, voyant leur rôle central dans la récolte de l'argan compromis⁸². Ce phénomène a favorisé l'accaparement des terres de production par les grandes entreprises, laissant les femmes productrices ou les petites coopératives avec de moins en moins de ressources à leur disposition. Comme le soulignent les chercheurs Montanari, Handaine et Bourrous, cela a conduit à une réduction des terres disponibles pour la récolte par les petits producteurs et à une exposition croissante des femmes à la violence⁸³.

Dans ce cadre, l'accès des femmes à la propriété foncière reste une question cruciale. Bien que d'importantes innovations législatives⁸⁴ et le Nouveau Plan de Développement du Maroc visent à garantir le droit à la terre pour les femmes, la question de la propriété est toujours liée à un système patriarcal. Cela vaut pour les terres privées comme pour les terres collectives. Ces dernières, en particulier, qui appartiennent à l'État, sont dans la plupart des cas confiées à des hommes, tandis que les femmes, à quelques exceptions près, sont souvent marginalisées⁸⁵. Cette dynamique est également apparue lors d'une réunion avec des experts en matière d'égalité des sexes et des femmes pour la paix et la sécurité, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le fait que : "Les terres collectives sont souvent soumises à une structure patriarcale, un changement culturel profond est donc nécessaire. Dans de nombreux cas, la principale difficulté n'est pas l'existence des lois, mais leur mise en œuvre, et ici la société civile active doit jouer un rôle central. À cela s'ajoute l'émergence de grandes entreprises qui volent des terres pour en tirer profit, une violation des droits des femmes qui doit être stoppée. Il est essentiel de reconnaître et de traiter ces problèmes, en sanctionnant les pratiques illégales et en protégeant les droits fonciers"⁸⁶.

L'impact du changement climatique sur les cultures risque également de réduire l'employabilité de la main-d'œuvre dans les coopératives, privant ainsi les femmes d'une opportunité d'emploi et de socialisation. Interrogées sur les aspects positifs et négatifs de leur travail, les travailleuses ont souligné que la coopérative représente une opportunité d'inclusion sociale et économique : grâce à leur travail dans les coopératives, plusieurs personnes interrogées ont réussi à s'assurer un revenu économique autonome et ont donc été en mesure de contribuer au budget familial. De même, le travail dans la coopérative offre un espace de socialisation, de confrontation et de formation fondamentale pour les femmes qui, dans la plupart des cas, ont un faible niveau d'instruction mais une solide expérience dans le domaine de la transformation de l'argan et du safran, et qui, avant la coopérative, étaient principalement employées à des tâches ménagères⁸⁷.

La perte éventuelle d'un emploi est, pour les femmes qui travaillent, un risque non seulement d'un point de vue économique, mais aussi en termes de bien-être général et, plus particulièrement, psychologique. Comme l'ont souligné de nombreuses femmes interrogées et participantes aux réunions, les coopératives représentent en fait non seulement une opportunité économique mais aussi une sorte d'espace sûr dans lequel elles peuvent échanger librement, entre pairs, sur des questions

⁸² Ibid.

⁸³ Montanari, B ; Handaine, M Bourrous, JI, *Argan Oil Trade and Access to Benefit Sharing*. Op. cit.

⁸⁴ Nous nous référons ici en particulier à la loi 62-17 sur la propriété foncière collective. Voir "Réponse du Royaume du Maroc au questionnaire sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions communes de la 60e session de la Commission de la condition de la femme", 2022. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/Morocco%20%28FR%29.pdf>

⁸⁵ Voir : Samiha Salhi, Dans l'ombre du quotidien : la résistance cachée des travailleuses agricoles au Maroc, Alternatives Rurales Hors série ouvrières agricoles, juillet 2024.

⁸⁶ Atelier à huis clos organisé par le CeSPI dans le cadre d'un projet avec des universitaires et des chercheurs marocains spécialisés dans le climat et l'agenda femmes, paix et sécurité, Rome, 6 mars 2025.

⁸⁷ Les données publiées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) pour 2023, font état de chiffres inquiétants en termes d'emploi dans les zones rurales du Souss Massa, enregistrant un taux d'emploi féminin de 7,6%. Voir *HCP 2024, NOTE SUR LA SITUATION DU MARCHE DU TRAVAIL DANS LA REGION SOUSS MASSA EN 2023*, avril 2024.

telles que la vie de famille, le mariage et les droits des femmes, également grâce à la participation à des ateliers d'autonomisation, promus par des organisations locales et soutenus par des bailleurs de fonds internationaux⁸⁸.

Les sécheresses et les précipitations irrégulières contribuent à créer un sentiment d'incertitude et d'insécurité face à l'avenir, tandis que les événements extrêmes tels que les inondations et les tremblements de terre, comme celui qui a frappé la région de Marrakech-Safi, sont susceptibles d'avoir un impact encore plus dévastateur sur la santé psychologique des femmes, qui sont confrontées à une double responsabilité : en plus de supporter la perte et le deuil, elles sont souvent appelées à gérer le foyer et la famille dans des situations très difficiles, et le manque de soutien psychologique structuré dans de nombreuses zones rurales, où les services de santé mentale font défaut, aggrave encore leur situation⁸⁹. Ce phénomène s'est manifesté avec une intensité particulière dans la région de Marrakech-Safi, où les femmes constituaient le groupe le plus touché par le traumatisme post-sismique. Leur vulnérabilité, déjà enracinée dans des conditions structurelles de précarité économique et d'isolement social, a été encore aggravée par le contexte d'urgence, accentuant les dynamiques de marginalisation préexistantes. Cette situation s'est accompagnée d'un risque croissant de violence : selon un rapport de l'Institut HI pour l'Action Humanitaire, de nombreuses femmes vivant dans des contextes ruraux font état d'une crainte généralisée d'une escalade d'épisodes violents, de vols et de vandalisme, qui contribuent à consolider un climat généralisé d'insécurité et de peur au sein des communautés touchées⁹⁰.

Cette insécurité est également alimentée par la condition de solitude que connaissent de nombreuses femmes dans les deux régions suite à l'émigration de leur mari ou d'autres membres de leur famille. En raison de différents facteurs⁹¹, les régions de Souss-Massa et de Marrakech-Safi jouent un rôle central dans les dynamiques d'exode rural qui caractérisent le contexte marocain⁹².

La mission de terrain menée par le CeSPI, et spécifiquement dans ces régions, dans les provinces de Rhamna et Al Haouz (Marrakech-Safi) et dans celles de Tiznit et Taroudant (Souss-Massa), ainsi que suite aux entretiens et focus groups menés avec des experts marocains, ont permis d'identifier l'existence d'une certaine relation - du moins dans les perceptions des femmes interviewées - entre le changement climatique - identifié par les femmes locales à des sécheresses prolongées ainsi qu'à des vagues de chaleur accrues - et les phénomènes de mobilité interne et internationale.

Dans la province d'Al Houz, par exemple, les femmes de la petite municipalité de Tameslohte sont employées dans l'agriculture, tandis que de nombreux hommes travaillent désormais principalement dans le secteur de la construction dans les centres urbains voisins, en particulier à Marrakech. Au cours des dernières années, ce phénomène de déplacements domicile-travail a concerné un nombre

⁸⁸Voir Ibtissam Niri, *From Personal Growth to Economic Empowerment: The Impact of IMAGINE Workshops with Women in Morocco* High Atlas Foundation, mai 2023. <https://highatlasfoundation.org/es/ideas/from-personal-growth-to-economic-empowerment-the-impact-of-imagine-workshops-with-women-in-morocco>

⁸⁹ Témoignage d'une psychothérapeute experte en genre lors d'un atelier organisé par le CeSPI.

⁹⁰ Un an après le séisme, deux jeunes femmes racontent leur quotidien dans le Haut-Atlas", Institut HI pour l'Action Humanitaire, 11 septembre 2024. À l'adresse <https://www.hi.org/fr/actualites/1an-apres-le-seisme-deux-jeunes-femmes-racontent-le-quotidien-dans-le-haut-atlas>

⁹¹ Comme l'indique le Haut-Commissariat au Plan, "plusieurs facteurs sous-tendent la croissance de l'urbanisation : la croissance naturelle de la population urbaine, l'exode rural et l'extension du périmètre urbain par l'intégration de certaines localités rurales HCP, Monographie Régionale Souss Massa, 2020

⁹² Dans la région du Souss-Massa, qui attire 12,8 % de l'exode rural national et contribue à hauteur de 11 %, le taux de croissance de la population urbaine - qui est passée de 1 094 437 à 1 505 896 habitants entre 2004 et 2014 - est supérieur à la moyenne nationale, tandis que la population rurale est appelée à diminuer à un rythme plus rapide que la moyenne. La région de Marrakech - Safi est également affectée par d'importantes dynamiques migratoires internes. En effet, la région représente le plus grand bassin d'exode rural, contribuant à hauteur de 17% à l'exode rural total.

croissant de familles et a également entraîné une diminution progressive du nombre d'habitants, avec des phénomènes de regroupement familial. Des considérations similaires sont apparues lors des entretiens et des focus groups menés dans les provinces de Tiznit et de Taroudant. Là aussi, selon les femmes interviewées, la sécheresse prolongée a entraîné une hausse des prix des matières premières et a surtout alimenté le processus d'abandon des terres agricoles par les hommes et leur migration vers les villes à la recherche d'un emploi.

Dans les deux contextes, les femmes interrogées ont également souligné que, contrairement au passé, cette émigration ne garantit pas des transferts économiques suffisants et continus⁹³. C'est également pour cette raison que les hommes ne sont pas les seuls à émigrer. Bien que l'émigration féminine soit encore principalement liée au regroupement familial, un nombre croissant de femmes partent en ville ou dans les zones agricoles irriguées à la recherche d'un emploi. Les femmes qui émigrent manquent souvent d'une éducation et d'une formation adéquates et, dans de nombreux cas, se trouvent à travailler dans des conditions difficiles et défavorables, sans avoir accès à des programmes de formation ou d'éducation. Le manque d'éducation rend encore plus difficile l'accès de ces femmes à des emplois plus dignes et plus sûrs, les confinant de fait à une condition d'immobilité sans perspective d'amélioration de leurs conditions de vie. Dans le même temps, la relation entre l'autonomisation des femmes, la mobilité et l'éducation peut également avoir des implications opposées. C'est le cas, par exemple, de la présidente d'une coopérative agricole engagée dans la production et la commercialisation de l'huile d'argan, qui a été interrogée au cours du travail de terrain. Grâce aux revenus de la coopérative, cette femme a pu acheter une propriété dans la zone urbaine la plus proche de son village, un choix également lié au désir de pouvoir offrir une meilleure éducation à ses enfants⁹⁴.

Si le changement climatique a un impact dramatique sur les ressources et les rendements des cultures, les femmes de certaines coopératives agricoles ont pris conscience de la nécessité de diversifier la production, d'investir dans des techniques de culture visant à économiser l'eau, d'utiliser des semences résistantes à la sécheresse et d'acquérir de meilleures compétences en gestion et en marketing, pour augmenter la commercialisation des produits, ainsi que les revenus qui y sont liés.

Les enjeux de la conversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique, de la valorisation des produits agricoles par l'accès à l'économie de marché, ainsi que l'encouragement d'activités « para-agricoles » comme l'agrotourisme à développer en partenariat avec les acteurs institutionnels sont déjà évoqués dans Génération Green comme des possibilités pour favoriser

⁹³ Pour une étude approfondie des effets des transferts de fonds sur la dynamique de la migration rurale-urbaine au Maroc, voir : Bouoiyour ; J. Miftah, A. ; Muller, C, Maghreb Rural-Urban migration : the movement to Morocco's towns, Economic Research Forum, Woking papers series, no.1082, 2017. Pour une étude de cas sur les régions du sud du Maroc, voir également De Haas, H. Migration, Remittances and Regional Development in Southern Morocco, Geoforum, Volume 37, Issue 4, 2006. En particulier, en ce qui concerne l'impact des transferts de fonds issus de la migration interne sur le rôle des femmes, voir De Haas, H, Rooij, A. Migration as Emancipation? The Impact of Internal and International Migration on the Position of Women Left Behind in Rural Morocco, Oxford Development studies 38 (1) 2010.

⁹⁴ La région du Souss Massa connaît une augmentation de la présence immigrée, principalement d'origine subsaharienne. Il s'agit de migrants arrivés dans des circonstances différentes, certains parce qu'ils ont été rejetés par la police du nord et du sud du pays, d'autres attirés par les opportunités d'emploi, notamment dans le secteur agricole. De même, la région de Marrakech-Safi figure depuis 2014, année de la première régularisation de la présence immigrée au Maroc, parmi les provinces les plus touchées par la présence immigrée, attirée dans ce cas principalement par les opportunités offertes par le tourisme. Les conditions de travail difficiles et l'absence de protection juridique (notamment l'absence de carte de séjour) rendent les femmes extrêmement vulnérables. Il est donc essentiel d'assurer l'inclusion et la protection de ces femmes, qui sont également confrontées à des discriminations raciales et de genre dans leur pays d'accueil. Voir : Lotfi, R ; Hadik, K ; Jabrane, M. L'accès aux soins des immigrants subsahariens au Maroc : Cas de la ville de Marrakech, revue espacegéographique et société marocaine, no.94, janvier 2025

l'inclusion économique des femmes et des jeunes⁹⁵. Il convient toutefois de noter que, au cours de la mission, des problèmes critiques ont été signalés dans l'obtention de licences tant pour l'ouverture d'hôtels potentiels que pour la commercialisation de produits au niveau national et international.

Aux obstacles administratifs s'ajoutent quelques considérations tant en termes d'opportunité que de praticabilité par rapport à ces hypothèses de différenciation des activités économiques. Par exemple, la conversion en activités d'hébergement touristique, un secteur très demandeur en ressources hydriques, risque d'aggraver encore la disponibilité de l'eau et d'accroître la surexploitation des nappes phréatiques. En ce qui concerne la praticabilité, il est important de souligner que l'infrastructure routière, bien qu'en croissance constante et en cours de modernisation, est encore insuffisante pour garantir des liaisons rapides et sûres entre les zones rurales et les centres urbains.

En effet, la question du transport représente une critique majeure non seulement par rapport au tourisme, mais plus généralement par rapport au processus d'autonomie des femmes, ayant un impact sur leur éducation, leur accès aux services et leur autonomisation économique.

Malgré les efforts et les réalisations du Maroc en matière de construction de nouvelles routes et de modernisation du réseau routier existant⁹⁶ et de transport scolaire⁹⁷, de nombreuses zones rurales restent isolées ou mal connectées au réseau de services de santé et d'éducation qui sont principalement concentrés dans les zones urbaines ou périurbaines.

Comme le révèlent les témoignages recueillis dans les régions de Souss-Massa et de Marrakech-Safi, l'interruption de la scolarité des jeunes femmes reste un phénomène important, qui se produit souvent dès la fin de l'école primaire⁹⁸. Cette situation s'explique non seulement par des facteurs économiques et culturels, mais aussi et surtout par l'absence d'infrastructures adéquates et de systèmes de transport efficaces. La situation est particulièrement critique dans les douar (petits villages ruraux), qui ont des connexions extrêmement précaires avec les centres urbains, souvent limitées à des chemins de terre sans aucun service de transport public. Cette réalité rend l'accès à l'enseignement secondaire extrêmement difficile, voire impossible, pour de nombreuses filles.

⁹⁵ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir. FAO. 2023. Évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural - Maroc. Rapport 2023. Rabat <https://doi.org/10.4060/cc7182fr>

⁹⁶ Depuis 2005, le Maroc s'est engagé dans le développement du réseau routier. En particulier, deux programmes quinquennaux (2017-2021/ 2022-2026) ont été lancés au cours de la dernière décennie, qui ont donné la priorité à la construction de grands axes routiers, de routes touristiques, mais aussi de liaisons entre les zones rurales et les villes. Le programme de développement du réseau routier a été accéléré et renforcé après l'attribution au Maroc de l'organisation de la Coupe du monde de football en 2030.

⁹⁷ L'augmentation et l'amélioration des transports scolaires ont été au centre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et ont permis l'achat et la distribution de nombreux bus et minibus pour transporter les élèves des zones rurales, et en particulier les filles, vers les écoles de tout le pays. Cette initiative a eu un impact majeur sur le taux de scolarisation des jeunes dans les zones rurales. Selon une étude de la Banque mondiale, les taux d'inscription à l'école primaire ont augmenté de manière significative dans les zones rurales, avec une augmentation de 7,4 % de la scolarisation des filles. Parallèlement, les conditions de vie des femmes se sont améliorées et elles fréquentent plus régulièrement les structures de santé. En outre, la distribution à domicile de bouteilles de gaz a réduit le besoin d'activités physiquement onéreuses, telles que la collecte de bois pour la cuisson des aliments et le chauffage domestique (voir *Des routes pour ouvrir le champ des possibles : construire l'avenir des populations rurales au Maroc*, Banque mondiale, 27 août 2018, à l'adresse <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/08/07/road-to-opportunities-building-the-future-for-morocco-s-rural-population>).

⁹⁸ Dans les zones rurales de la région de Souss-Massa, par exemple, les taux d'abandon scolaire des filles sont particulièrement élevés : 24 % d'entre elles abandonnent l'école du primaire au secondaire, contre 11 % dans les villes. Les taux de scolarisation baissent encore plus au niveau supérieur : seules 2,3 % des filles atteignent le niveau secondaire qualifiant. Globalement, les femmes ayant un niveau d'éducation supérieur en milieu rural sont 1,2% ; voir "Région Souss Massa - Femmes et Marché du Travail : Réalités & perspectives - Janvier 2022" <https://www.hcp.ma/region-agadir/docs/Femmes%20du%20Souss%20Massa%20et%20marche%20du%20travail%20%20caracteristiques%20et%20evolution%2C%202020VF.pdf>

En effet, l'éloignement des établissements scolaires, conjugué à l'absence de moyens de transport sûrs, conduit de nombreuses familles à renoncer à la scolarisation de leurs filles de peur qu'elles ne soient exposées à des risques de violence sur le chemin⁹⁹.

Cette situation entrave non seulement le droit à l'éducation, mais affecte également l'accès à d'autres services essentiels, tels que les soins de santé. Les données les plus récentes (2018) montrent un écart marqué entre les zones urbaines et rurales en termes d'accès aux services de santé pour la population féminine. À titre d'exemple, l'accès aux établissements de santé dans les zones rurales s'élève à 73,7 %, contre 90 % en milieu urbain, et des disparités similaires sont constatées en ce qui concerne l'accès à la santé maternelle et infantile¹⁰⁰, avec des différences importantes également en termes de mortalité maternelle¹⁰¹.

Le changement climatique, et en particulier les inondations et la désertification, peuvent constituer un obstacle sérieux à la modernisation et à la construction du nouveau réseau routier au Maroc, et réduire les effets bénéfiques potentiels de cette nouvelle infrastructure tant en termes d'accès aux services que de commercialisation des produits¹⁰².

En résumé, la mission de recherche sur le terrain a permis de mettre en évidence comment l'ensemble des problèmes critiques décrits ci-dessus, exacerbés par les effets du changement climatique et ses répercussions négatives en termes de disponibilité des ressources naturelles, de capacité de production et d'efficacité des infrastructures, peut représenter un élément de risque pour la sécurité humaine des femmes dans les deux régions visitées et un obstacle à la durabilité de nombreuses coopératives actives dans les deux territoires. Ce point est particulièrement important. En effet, bien que ces dernières souffrent de certaines limites structurelles ((les cycles de travail saisonniers rendent les revenus flexibles et limités dans le temps et de plus, comme largement souligné dans la littérature, le travail des femmes dans les coopératives reste souvent informel malgré la rémunération monétaire)¹⁰³, elles continuent à représenter un espace important et significatif pour la construction de parcours d'autonomie économique et sociale pour les femmes dans les deux régions, qu'il convient de protéger.

Comme indiqué dans la section suivante, pour contrer les effets négatifs du changement climatique sur les femmes vivant et travaillant dans les zones rurales, il est donc nécessaire de mettre en œuvre des initiatives qui, d'une part, facilitent leur accès à l'eau, à la terre, aux infrastructures, aux services et à la formation et, d'autre part, promeuvent le rôle fondamental des femmes dans la gestion des ressources ainsi que dans l'économie et le développement locaux.

⁹⁹ Données issues d'un focus group dans la ville de Tallouine, 26/11/2024.

¹⁰⁰ Par exemple, seules 79,6 % des femmes des zones rurales avaient accès à ces services, contre 95,6 % dans les zones urbaines. Voir (en arabe): https://social.gov.ma/wp-content/uploads/2020/10/%D9%86%D8%B4%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B3%D8%A7%D9%88%D8%A7%D8%A9_2020-VF8_9_2020-1-1.pdf

¹⁰¹ Malgré des améliorations majeures, la mortalité maternelle reste élevée dans les zones rurales, avec 111,1 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre 44,6 dans les zones urbaines. Ibid.

¹⁰² Le lien entre mobilité et changement climatique est un axe de réflexion important au Maroc, qui intègre depuis plus d'une décennie les dimensions climatiques et environnementales dans ses stratégies de développement de la mobilité. Par exemple, dès 2014, la Banque mondiale a financé une étude sur certains tronçons autoroutiers afin de donner des outils utiles à la Direction de la circulation pour suivre l'impact du changement climatique sur les infrastructures routières. Voir https://www.novec.ma/novec_realisations/adaptation-des-routes-au-risque-et-au-changement-climatique-au-maroc/. De même, lors de la construction de l'autoroute Marrakech-Agadir, plus de 220 000 arganiers ont été replantés sur plus de 900 hectares.

¹⁰³ En référence à la FAO. 2023. Évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural - Maroc. Rapport 2023. Rabat <https://doi.org/10.4060/cc7182fr>

4. Conclusions et recommandations

L'analyse des implications du changement climatique sur les femmes, notamment en termes de sécurité humaine, est d'une importance capitale pour le développement d'actions inclusives de lutte, d'adaptation et de résilience, en particulier lorsque l'intégration du changement climatique dans l'agenda des femmes pour la paix et la sécurité est encore assez marginale, tant en termes de résolutions générales que de plans d'action nationaux.

Comme le démontre un corpus croissant de littérature auquel cette étude vise à contribuer, les effets du changement climatique diffèrent selon le genre et ont souvent un impact disproportionné sur les femmes, tant en termes d'accès aux ressources que, plus généralement, en termes d'opportunités économiques et de prise de décision, en particulier dans les zones les plus exposées aux transformations induites par le changement climatique et ses manifestations les plus extrêmes (sécheresses, inondations, crues).

Compte tenu de la nécessité de promouvoir les efforts visant à reconnaître les enjeux critiques du changement climatique spécifiques au genre et à identifier des solutions possibles, le CeSPI et l'organisation marocaine Youth for Climate Maroc ont souhaité analyser, en prenant le Maroc comme étude de cas, l'impact du changement climatique sur les femmes, avec un accent particulier sur les travailleuses employées dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire et artisanale dans les régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa. Dans ces régions, où l'économie reste fortement dépendante de l'agriculture, l'impact du changement climatique a déjà des conséquences visibles sur la vie des femmes et risque d'affecter l'avenir de leur intégration socio-économique.

Grâce à une approche ascendante comprenant des visites ciblées dans différentes coopératives et l'organisation de groupes de discussion avec des femmes de différentes municipalités rurales, ainsi que des échanges avec des réalités urbaines et des autorités locales et nationales, des informations ont été recueillies sur l'impact du changement climatique sur la vie et le travail des femmes, tout en gardant un œil sur l'inclusion de la perspective de genre dans les politiques et les stratégies de développement national.

Il est apparu que le changement climatique et les catastrophes naturelles ont un impact négatif sur les femmes vivant et travaillant dans les zones rurales et limitent l'efficacité des efforts constants du Maroc en termes de politiques de genre et de stratégies de développement durable, visant également à promouvoir l'autonomisation des femmes et à réduire l'écart qui existe entre les différentes régions du pays et entre les zones rurales et urbaines.

La pénurie d'eau est l'un des défis les plus urgents : la hausse des températures et la fluctuation des précipitations, associées à la croissance démographique, aux processus d'urbanisation et au développement du tourisme, rendent l'accès aux ressources en eau et leur disponibilité de plus en plus difficiles. Ces ressources ont déjà été en partie sacrifiées au profit de l'exploitation minière et de la monoculture intensive, avec des répercussions en termes de productivité des terres liées à l'agriculture à petite échelle. Cette situation a des répercussions négatives sur les femmes, en particulier dans les zones rurales, tant en termes d'accès au travail que de sécurité alimentaire. D'une part, la durabilité de certaines coopératives dans lesquelles elles sont employées comme ouvrières dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire est menacée par les faibles rendements des cultures, ce qui a un impact sur la production et donc sur les revenus, et risque de priver les femmes d'une opportunité d'emploi ainsi que d'un lieu d'échange et d'inclusion. D'autre part, la réduction des ressources agricoles oblige de nombreuses familles à acheter des produits de première nécessité qu'elles tiraient auparavant des cultures, ce qui a un impact significatif sur l'économie familiale.

Si les conditions de vie et de travail se détériorent en raison de catastrophes naturelles, l'alternative est la mobilité d'au moins un membre de la famille. Lorsque ce sont les femmes qui partent, le risque de se retrouver dans des circuits d'exploitation est élevé, en particulier lorsque les droits du travail ne sont pas connus. Lorsque ce sont les femmes qui restent, la double charge de responsabilité qui les voit engagées à la fois dans les soins familiaux et l'approvisionnement crée des retombées en termes de santé mentale, ainsi que de sécurité alimentaire et économique.

De plus, dans certains contextes ruraux, les femmes, pénalisées tant en matière de propriété foncière que d'accès au crédit, ont dû faire face à la réticence de leurs familles et des communautés dans lesquelles elles vivent à revendiquer la nécessité de poursuivre leur propre autonomie économique, avant de commencer à travailler dans des coopératives. Un travail qui, au moins pour certaines personnalités de premier plan, a également représenté une sorte d'ascenseur social en termes de représentation, favorisant l'entrée dans la politique locale et donc la promotion des intérêts du territoire.

Il convient également de rappeler que malgré les efforts des autorités pour promouvoir l'entretien du réseau routier à travers des projets de soutien aux communautés rurales¹⁰⁴, certaines zones sont encore marginalisées, notamment en ce qui concerne la fréquence des transports et la fourniture d'éclairage public, avec des répercussions sur les femmes en termes de liberté de mouvement, de sécurité et d'accès aux services, tant de santé que d'éducation.

À la lumière de ces éléments, le projet a entamé deux séries de discussions avec différents niveaux de la société civile, afin d'identifier des solutions possibles aux principaux problèmes critiques qui ont émergé sur le terrain.

Le premier, créé par le partenaire Youth for Climate Morocco et organisé sous forme de bootcamp, a réuni des organisations marocaines de jeunes et de femmes engagées sur les questions de genre et de climat, ainsi que des représentants de coopératives, sur le thème de l'intégration de l'approche genre dans les politiques de lutte contre le changement climatique.

La seconde, réalisée par le CeSPI, a interrogé des experts marocains en genre et des représentants du Réseau des femmes médiatrices en Méditerranée (MWMN) sur la manière d'aborder les questions critiques liées à l'impact du changement climatique sur les femmes rurales en termes d'accès aux ressources, de transport, de santé mentale, d'inclusion économique et de mobilité, en termes de prévention, de protection, de participation et de renforcement de leur sécurité.

La mission au Maroc et les deux moments de confrontation qui ont suivi ont permis de recueillir et de systématiser de nombreuses recommandations qui suggèrent des interventions dans des secteurs stratégiques tels que l'accès aux ressources, les infrastructures, l'emploi et le développement. Des domaines dans lesquels, par ailleurs, une partie de l'activité de la coopération italienne au Maroc est déjà inscrite¹⁰⁵ et qui pourraient être encore renforcée en plaçant les femmes des communautés les plus défavorisées au centre, avec des répercussions sur l'amélioration de l'économie locale, la cohésion sociale et le développement durable. Un développement durable qui est également au cœur des stratégies italiennes les plus récentes envers l'Afrique, comme le Plan Mattei, qui fait de la formation, de la santé, de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie et des infrastructures (physiques et

¹⁰⁴ Voir, par exemple, les initiatives Rural Roads Programs (PNRR1 and PNRR2).

¹⁰⁵ Pour un examen approfondi des activités de coopération italienne au Maroc, voir <https://tunisi.aics.gov.it/wp-content/uploads/2024/04/Percorsi-e-prospettive-della-Cooperazione-italiana-in-Marocco.pdf>

numériques) ses secteurs généraux d'intervention, mais qui au Maroc limite, à ce jour, ses interventions pilotes à seulement deux d'entre eux (énergie/formation et santé).¹⁰⁶

C'est donc en considération de l'importance des communautés rurales dans le développement durable, des relations privilégiées et continues entre Rome et Rabat et en ligne avec les efforts de l'Italie pour promouvoir l'Agenda Femmes, paix et sécurité au niveau national et international, que les politiques suivantes sont présentées, développées dans une perspective de coopération horizontale, dans le but de définir les voies possibles pour prévenir et réduire les effets négatifs du changement climatique sur la sécurité humaine des femmes vivant dans les zones les plus marginalisées et de renforcer leur participation et leur leadership tout en promouvant, en même temps, l'inclusion du lien genre-climat dans l'Agenda Femmes, paix et sécurité.

4.1 Promouvoir des solutions durables en matière d'accès aux ressources pour l'inclusion sociale des femmes

La sécheresse crée d'énormes difficultés pour les femmes dans les zones rurales, en limitant leur accès à des ressources cruciales telles que l'eau et la terre, qui sont indispensables à leur inclusion sociale et à leur sécurité.

Pour faire face à la pénurie d'eau et augmenter la production agricole, il faut continuer à promouvoir les investissements dans les techniques modernes d'irrigation et de conservation de l'eau, y compris la connexion des centres isolés au réseau d'eau. L'extraction éventuelle de nouveaux puits, la construction de châteaux d'eau, la récupération des eaux usées et l'entretien des systèmes existants pourraient permettre de réduire le stress hydrique sur la nappe phréatique et, en même temps, d'irriguer les terres, libérant ainsi des ressources en eau qui pourront être utilisées dans l'agriculture à petite échelle qui emploie souvent des femmes, défendant également cet espace contre l'agriculture intensive orientée vers l'exportation. De plus, la création de terrasses, l'utilisation de paillis, la diversification des cultures avec des semences résistantes à la sécheresse, pourraient représenter des ressources importantes pour conserver l'eau et augmenter la productivité agricole même dans des scénarios de pénurie d'eau, avec des conséquences positives pour les femmes en termes d'approvisionnement et d'emploi.

En outre, compte tenu des caractéristiques physiques du Maroc, encourager et donc diffuser davantage l'utilisation de l'énergie solaire dans les zones les plus reculées, y compris par des incitations à l'utilisation de panneaux solaires au niveau des ménages, pourrait contribuer à réduire les coûts de l'eau et de l'énergie et donc avoir un impact positif sur les économies des ménages, ainsi que sur les activités économiques à petite échelle.

4.2 Investir dans les infrastructures et les transports pour éviter la marginalisation des femmes

Alors que le Maroc fait déjà des efforts pour réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales, il est nécessaire de continuer à promouvoir les investissements dans les transports, dans un réseau d'infrastructures résistant aux catastrophes naturelles, ainsi que dans l'éclairage des zones les plus décentralisées afin d'éviter la marginalisation des femmes vivant dans les zones rurales.

¹⁰⁶ En référence au "Plan Mattei pour l'Afrique" https://www.governo.it/sites/governo.it/files/Piano_strategico_Italia-Africa_Piano_Mattei.pdf

Améliorer l'entretien des routes en impliquant les communautés locales dans des activités de sensibilisation et/ou dans des initiatives telles que l'entretien communautaire des routes rurales¹⁰⁷, qui a fait ses preuves, pourrait, d'une part, éviter l'isolement de certaines zones et, d'autre part, renforcer la participation de la "périphérie" à la gestion de l'infrastructure.

Là où le réseau routier est déjà en bon état, la fréquence des transports devrait être augmentée pour assurer un meilleur accès aux soins de santé, au lieu de travail et aux écoles, ce qui contribuerait à réduire l'exclusion des femmes vivant dans des zones plus décentralisées, ainsi que l'abandon scolaire chez les filles et le risque de mariages précoces. Ces investissements amélioreraient la qualité de vie dans les zones rurales et pourraient également contribuer à réduire la migration vers les villes en évitant l'abandon des campagnes et l'exposition de certaines femmes au risque de violence et d'exploitation.

Même le développement de solutions de transport telles que le covoiturage, permettant aux femmes d'un même village de limiter leurs déplacements solitaires à pied jusqu'à un arrêt de bus éventuellement éloigné, ainsi que des incitations à l'utilisation de cyclomoteurs électriques à distribuer dans les différents territoires avec des programmes d'accompagnement des femmes pour l'obtention du permis de conduire, pourraient favoriser l'autonomie logistique et donc l'inclusion sociale des femmes.

4.3 Renforcer le soutien à la santé mentale des femmes dans les zones rurales

Les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles ont de graves conséquences sur la santé mentale. Les sécheresses peuvent affecter les moyens de subsistance et l'emploi des familles, tandis que les tremblements de terre peuvent forcer les familles à vivre temporairement sous des tentes, rendant les femmes plus vulnérables, en particulier lorsqu'elles sont celles qui gèrent les ressources du ménage ou qui travaillent dans l'agriculture.

Parler et aborder ouvertement la question de la santé mentale reste un tabou dans toutes les classes sociales et économiques, mais c'est encore plus vrai dans les zones rurales : la stigmatisation de la détresse psychologique et de la maladie mentale, la méconnaissance et l'incompréhension des troubles mentaux et de la souffrance psychique amènent de nombreuses personnes, en particulier les femmes, à ne pas chercher l'aide dont elles ont besoin, dans un contexte où l'offre de soins psychologiques et psychiatriques reste encore extrêmement faible¹⁰⁸.

Il est donc nécessaire de renforcer les services de soutien psychologique dans les zones rurales, afin d'offrir aux femmes un soutien adéquat pour les aider à gérer le stress et les traumatismes résultant d'événements météorologiques défavorables. Des campagnes de sensibilisation à la santé mentale pourraient être organisées pour briser les tabous et encourager la recherche d'une aide professionnelle, avec l'inclusion de programmes éducatifs pour les femmes et les hommes, afin de garantir que la santé mentale devienne une priorité dans les politiques publiques. En outre, compte tenu du succès des ateliers d'autonomisation promus dans certaines des coopératives visitées, des méthodes alternatives de traitement des difficultés psychologiques, telles que les activités artistiques et récréatives, pourraient être soutenues, car elles peuvent offrir aux femmes un moyen d'exprimer et de gérer leurs émotions, au-delà de l'approche thérapeutique traditionnelle.

¹⁰⁷ Pour en savoir plus sur l'initiative au Maroc, voir <https://ewsdata.rightsindevelopment.org/files/documents/11/WB-P165411.pdf>

¹⁰⁸ Pour un examen plus approfondi de la question de la santé mentale au Maroc, voir La santé mentale et les causes de suicide au Maroc, Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), 2021.

4.4 Soutenir les coopératives en promouvant des programmes de formation, de diversification et d'échange

Dans certains contextes plus décentralisés, les femmes ont besoin de formation pour s'affirmer, lutter contre l'analphabétisme, défier la domination patriarcale et atteindre l'indépendance financière, facteur fondamental d'émancipation, à travers l'activation de processus de constitution de patrimoine et l'accès au crédit. Dans ce contexte, les coopératives jouent un rôle fondamental : malgré certains problèmes critiques, ces initiatives représentent une opportunité importante de socialisation, d'indépendance et d'autonomisation économique pour les femmes, qui doit être protégée. Le soutien aux coopératives devrait inclure une assistance technique et économique, éventuellement en collaboration avec des institutions de microfinance et des ONG, tout en visant également la formation à l'agriculture durable, la gestion - pour mieux naviguer dans les pratiques commerciales, et la planification d'urgence pour relever les défis posés par le changement climatique - et le marketing (par exemple, le marketing électronique) en ligne avec les développements du marché, visant également à élargir la portée de la commercialisation des produits vers les marchés locaux et internationaux. Outre la sensibilisation des femmes à l'esprit d'entreprise, ces mesures favoriseraient une plus grande participation des femmes aux activités économiques, ce qui se traduirait par de meilleurs rendements. Dans les zones à risque en ce qui concerne la présence d'activités strictement agricoles, les activités économiques des coopératives devraient être diversifiées afin de réduire le risque de faillite en cas de mauvaises récoltes ou de demande. Outre la promotion de techniques agricoles modernes visant à économiser l'eau et/ou l'utilisation de semences résistantes à la sécheresse, la gamme d'activités pourrait être élargie en se concentrant, par exemple, sur l'écotourisme, ce qui pourrait contribuer à attirer de nouvelles sources de revenus. Certaines coopératives pourraient tirer parti de leur situation unique en proposant des services touristiques parallèles, tels que des visites guidées ou des ateliers d'apprentissage de l'artisanat traditionnel et de la transformation des récoltes locales, favorisant ainsi la création d'emplois pour la population locale. Toutefois, une telle expansion devrait s'aligner sur les opportunités et les limites existantes, afin d'éviter que de nouvelles activités n'affectent négativement des ressources naturelles déjà limitées.

En outre, la promotion de campagnes de sensibilisation dans les communautés rurales sur l'importance d'impliquer davantage de femmes dans les activités des coopératives peut contribuer, au moins en partie, à l'inclusion socio-économique des femmes et à la lutte contre leur marginalisation.

Afin de pallier l'isolement de certaines coopératives dans des zones plus défavorisées, il convient de promouvoir des ateliers " régionaux " (par exemple les coopératives du territoire de Marrakech ; les coopératives du territoire de Souss-Massa, etc.) comme moments de rencontre pour discuter des principaux problèmes rencontrés par les femmes au travail et des principaux besoins existants face aux défis climatiques ; puis des rencontres au niveau national entre coopératives de différents secteurs, en présence d'agences gouvernementales. Cela pourrait, d'une part, favoriser l'échange d'expériences en promouvant des partenariats entre coopératives pour les rendre plus visibles et structurées, et, d'autre part, constituer un ensemble d'informations pour les décideurs politiques utiles à la définition d'interventions ciblées pour mieux répondre aux défis systémiques du changement climatique et de l'autonomisation socio-économique des femmes dans certaines zones rurales.

4.5 Reconnaître et soutenir le rôle de leadership des femmes dans la gestion des ressources

Compte tenu de l'impact négatif important du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes rurales, il est nécessaire de promouvoir l'autonomisation des femmes dans les politiques d'adaptation et de résilience. Jouant un rôle central en termes d'approvisionnement en eau

des ménages et d'emploi dans l'agriculture, il est primordial de promouvoir la participation active des femmes dans les décisions de gestion des ressources.

À cette fin, il est primordial de renforcer les échanges entre les autorités et les communautés rurales en vue d'une planification spatiale inclusive des politiques de l'eau et de l'agriculture qui place les expériences et les voix des femmes au centre, afin de promouvoir des réponses efficaces et inclusives, de rapprocher la prise de décision des bénéficiaires et d'adapter les différentes stratégies de crise aux spécificités territoriales.

Parallèlement, des programmes de sensibilisation pourraient être soutenus pour fournir des outils et des connaissances permettant de mieux gérer la pénurie d'eau et/ou des programmes visant à développer des solutions numériques, telles que des applications et des plateformes d'information, pour accroître la sensibilisation des femmes à la gestion des ressources en eau. La promotion d'une approche véritablement inclusive de la terre pourrait renforcer l'indépendance économique des femmes. Ainsi, grâce à des campagnes de plaidoyer culturel et juridique en collaboration avec la société civile locale et les médias, certaines communautés pourraient être sensibilisées à l'importance de la propriété pour les femmes en démantelant les obstacles patriarcaux qui limitent la mise en œuvre des droits fonciers des femmes, notamment en ce qui concerne les terres collectives, dont la distribution est basée sur des « pratiques traditionnelles qui, engrangées dans les structures sociales, réduisent les possibilités des femmes d'accéder à la propriété foncière légalement reconnue¹⁰⁹ ». Renforcer l'accès aux programmes d'inclusion financière qui encouragent la création d'entreprises féminines "vertes", notamment par l'accès au microcrédit, en combinant des allégements fiscaux avec des programmes de soutien et de formation aux technologies vertes et aux pratiques durables (par exemple l'agriculture biologique), pourrait également constituer une étape importante vers la promotion de l'autonomie économique.

4.6 Promouvoir l'intégration du lien entre le genre et le climat dans l'agenda des femmes pour la paix et la sécurité

La reconnaissance des défis transversaux liés au lien genre-climat-sécurité s'inscrit dans une double démarche : intégrer la question du genre dans les politiques de lutte/d'adaptation au changement climatique et, inversement, inclure la question climatique dans les politiques de genre et les actions visant à les soutenir. Un pas dans cette direction consiste à renforcer l'intégration de la question du climat et de l'environnement dans l'agenda Femmes, paix et sécurité, en tant que plateforme pour une approche multidimensionnelle et intersectorielle de la sécurité des femmes par le biais d'actions menées par les institutions, la société civile, le secteur privé et les universités.

À cette fin, un certain nombre d'objectifs et d'actions devraient être envisagés dans les plans nationaux qui visent, avant tout, à renforcer le rôle des femmes en tant qu'acteurs clés dans la lutte, l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Promouvoir une représentation égale des femmes dans les organes décisionnels et la gouvernance climatique ainsi que promouvoir l'égalité des sexes dans les sciences et technologies environnementales pourrait constituer un pas important dans cette direction. La mise en place, en coopération avec les universités, de programmes d'études sur le genre qui incluent la question du changement climatique et vice versa, ainsi que l'octroi de bourses à de jeunes chercheuses entre les deux rives de la Méditerranée dans les domaines de l'ingénierie environnementale, du développement durable et des politiques d'adaptation, peuvent également renforcer la formation et favoriser l'innovation durable chez les femmes.

¹⁰⁹ Voir <https://womeninbusiness.ma/2025/04/04/egalite-fonciere-les-femmes-au-maroc-en-quete-de-propriete/>

En ce qui concerne l'émancipation économique des femmes à la lumière des défis posés par le changement climatique, un financement spécifique devrait être prévu pour les programmes, plans d'action et adaptations tenant compte de la dimension de genre, impliquant également le secteur privé, qui favorisent un meilleur accès à l'entrepreneuriat vert pour les femmes par le biais d'activités de formation, d'incitations fiscales et de critères d'éligibilité adaptés aux besoins et aux spécificités locales.

Afin de renforcer la prévention et la protection des femmes particulièrement exposées aux catastrophes naturelles et à leurs effets, il convient également de soutenir l'action de la société civile au niveau local, en appuyant les programmes visant à promouvoir les pratiques d'adaptation au changement climatique, le soutien psychologique, la gestion des ressources et l'autonomisation économique, en particulier dans les régions où l'économie est principalement axée sur l'agriculture et la pêche.

Même en termes de diffusion, il serait nécessaire de renforcer la sensibilisation au lien entre genre et sécurité climatique au niveau national et international en promouvant des campagnes de sensibilisation, également à travers les différents réseaux de femmes médiatrices.

En outre, il demeure crucial de soutenir l'analyse et la recherche sur l'impact du changement climatique sur le genre dans les zones particulièrement touchées par les effets du changement climatique, en renforçant la collecte de données ventilées par genre et en augmentant la synergie entre les différents niveaux (institutionnel, privé, universitaire et société civile) pour encourager l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et le développement d'actions orientées vers les politiques de lutte contre le changement climatique, d'adaptation et de résilience qui soient inclusives et efficaces.